

Region du Sud-Ouest
Service du Matériel et de la Traction

303 LM 15/3

(1941 - 1947)

Agents arrêtés pendant l'occupation allemande

Dossiers d'agents de T à W

Agent incarcéré par les autorités Allemandes

Toulzac, Jean

↳ Incarcéré le 13.3.1943

↳ Décédé le 24.6.1943

~~11~~
q 22 Motif inconnu

~~✓~~ Toulzac, Jean

ouvrier

Entretien de Blire

72 solde

Secrétariat le 13 mars 1943

Décidé le 26 juillet 1948 à

Montauban

SOMMES	NOMS	N° SOMMES	D'ORDRE	NOMS	N° SOMMES

Entretien de Brive le 18 mars 1943

Vous trouver l'Ingénieur C.A.M.T. à Brive

Agents incarcérés par les autorités d'occupation

Conformément aux dispositions de la lettre PB du 30.11.42, je vous donne ci-dessous les renseignements utiles nécessaires en vue d'une proposition éventuelle de secours en faveur des familles d'agents ci-dessous désignés qui ont été incarcérés par les autorités d'occupation.

	Joulyac Jean Ouvrier forgeron	Crouzevielle Isidore Bac ouvrier fer
Date de l'incarcération	13. mars 1943	17. mars 1943
Situation de famille	Marié : 3 enfants	Marié sans enfant
Femme	menagère	menagère
Enfants	G : 15.3.15 : Marié (ménagère) F : 30.11.18 mariée G : 1.5.21	Méant
Ressources	Le salaire seul du mari	Le salaire seul du mari
Remuneration	Traitement Indemnité de Risques I.S.T.U.F. Allocations familiales	894 309 980 "

Le Chef d'Entretien

Brasserie à la Division
de Service Financier
Mardi 10/11/42. Lettre PB
19/11/1943
Ingénieur Chef d'Entretien
et Matériel et de la Traction

P.P.

Paris, le 11 mai 1943

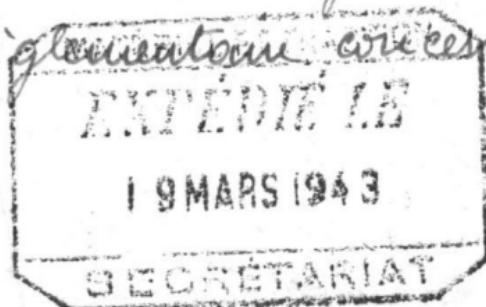
Agents incarcérés par
les autorités allemandes

3/11

transmis aux 1^{er} Administratifs

L'ouvrier Joulzac, Jean, de l'entretien
de Brive a été incarcéré par les autorités allemandes
le 13 mai 1943.

ci-joint en 3 exemplaires la fiche
réglementaire concernant cet agent



Le Chef de la Division
du Service Général

Signé : LISSACQ

Entrée de Brive le 15 mars 1943

58

Message à l'ingénieur 00077

Brive.

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'ouvrier forgeron Toulzae Jean de notre Entrée qui rentrait de Tulle par train 4419 - a été arrêté par les autorités occupantes à sa descente du train, vers 15 heures le 13. mars 1943.

Après lui avoir demandé ses papiers d'identité et après les vérifications d'usage notre agent a été conduit à la Feldgendarmerie allemande - Hôtel Terminus au face la gare de Brive.

Nous n'avons pas eu de nouvelles de notre agent depuis ce moment là. Je vous adresse ci-joint un 5 exemplaires, le questionnaire réglementaire remis par lettres des 2 et 9. 3. 42 - Sur lequel nous avons fait figurer tous les renseignements que nous possédions.

11/6

11/6

Transmis à la Direction
du Service Financier
Gendarmerie

Joint à la Lettre P 7115
de M^{me} le Directeur du 26/1/1942

Brive le 17. 3. 1943.

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction.



Le 27/3/43

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR EN CAS D'ARRESTATION
D'UN AGENT DE LA S.N.C.F. PAR LES
AUTORITES D'OCCUPATION

Nom : TOULZAG
P : Jean
Prénom :
Grade à la S.N.C.F. : Ouvrier forgeron
Résidence de service : Entretien de BRIVE
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 14-4-1919
Date et lieu de naissance : 8 Décembre 1895 à Turenne (Corrèze)
Domicile civil : 107 Avenue Alsace Lorraine à BRIVE
Situation de famille : (1) Agent marié : 3 enfants { S. 15-5-15
Qualités Professionnelles : Agent marié : 3 enfants { P. 30-11-18
Très bon ouvrier
Service militaire : { Classe 1915 - Feus les drapeaux du 27-11-1
(grade, campagnes, citations, : { Mobilisé le 31-12-19 après avoir fait
blessures) : { Maréchal des logis - a obtenu la croix de
guerre : 1 citation.
Affiliations politiques (s'il y a :
lieu) :
Date de l'arrestation : 13 Mars 1943 vers 15 h.
Motif de l'arrestation : Inconnue
Condamnation :
Date, tribunal, motif :
Eléments de toute nature suscepti- :
bles de justifier un recours en :
grâce :
Lieu d'internement :
Nom du défenseur :

(1) Indiquer les dates de naissance
des enfants

Paris, le 25 mars

Le Chef des Services Administratifs
à

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Vos communications PB1 du 19 mars courant
concernant MM. GRIGNOUX, Lucien, électricien
au poste HT de Chaingy et TOULZAC, Jean, ou-
vrier forgeron à l'entretien de Brive, incar-
cérés par les Autorités Allemandes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que M. le Directeur a décidé d'attribuer la
demi-rémunération à la famille de ces agents
en attendant que des précisions soient recueil-
liés sur le motif de leur incarcération?

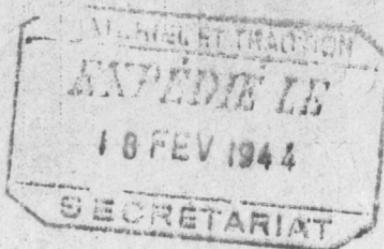
signé : VIEL

: Arrêté n° 4745 : Majorations maxima sur prix
: du 26.1.43 de vente nets réels pratiqués
: BOSGP du 29.1.43 au 1.9.39 par les fabricants:
: (abroge l'arrêté - Bêches de toute nature 60 %
: n° 1986 pour - Râteaux acier de toute nature ... 60 %
: ces articles) - Autres outils de jardinage
: : tels que :
: : louchets, binettes, houes.
: : serfouettes, ratissoires, etc.... 36 %
: : (même observation à que l'arrêté
: : n° 4652)

: Arrêté n° 4773 : Majoration maximum sur prix
: du 26.1.43 nets réels de vente pratiqués
: BOSGP du 29.1.43 au 1.9.39 par les fabricants:
: (abroge l'arrêté - Pelles de toute nature 60 %
: n° 1986 pour ces : (même observation à que l'arrêté
: articles) n° 4652)

Paris, le Février 1944

MINUTE



PBl

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

Arrondissement M.T. à BRIVE

- Suite à notre lettre PBl du 5 avril 1943.-

Le 5 avril 1943, nous vous avons fait connaître que M. le Directeur avait accordé un secours égal à la moitié de la rémunération à la famille de l'ouvrier TOULZAC, Jean, de l'entretien de Brive, incarcéré par les autorités allemandes le 13 mars 1943, en vous précisant que ce secours était susceptible d'être modifié suivant les renseignements obtenus par le motif de l'incarcération de cet agent.

Votre réponse sur ce point ne nous étant pas encore parvenue, prière de nous l'adresser de toute urgence.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Sig : DESSY

6 Jan 1941

des véhicules G. V. - P. V.⁽¹⁾

entrés pendant la journée et dont la remise en état nécessitera un arrêt de plusieurs jours.

e N^o 13157.

55228. — Delmas, Bx.

RIES	NUMEROS	MOTIF de L'ENTRÉE (RG-RI-GE ou principal motif de réforme)	SÉRIES	NUMEROS	MOTIF de L'ENTRÉE (RG-RI-GE ou principal motif de réforme)	VÉHICULES MIS EN MAIN CE JOUR (pour réparation : RG-RI-GE-RA-Rev.)		
						Séries et numéros	Date d'entrée	Nature de la réparation
0	281	PR	allent	22064	PR			
1nf	9227			81710				
1nf	239329	R ¹	3	TTnf	200186	R ³		
Ka	341975	R ³	4	P	552370	R ²		
4	22513							
1nf	350481	R ²						
Ex	357756							
Ka	352594	R ²						
4	6240							

VÉHICULES IMMOBILISÉS EN ATTENTE DE PIÈCES (2)

Séries et numéros	Désignations des pièces et date des demandes
Kao 233778	rivet de 14.

145.

Fin d'attribution à Brive

Somme versée et non
remboursable.

Brive le 20/9/14.

Retourner à
M. l'Ingénieur CAH.T. L'Ingénieur Chef d'Arrondissement
après avoir été fait
rectifier les date
d'établissement du Matériel et de la Tracteur
Brive, le 29-9-14
Le Chef de l'Entretien.



Paris, le Février 1944

MINUTE



PBl

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

Arrondissement M.T. à BRIVE

— Suite à notre lettre PBl du 18.2.44.-

Prière de nous faire savoir si vous
avez ~~encore~~ obtenu des précisions sur le
motif de l'incarcération de l'ouvrier
TOULZAC, Jean, de l'entretien de Brive.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

ENTRETIEN de BRIE, le 14.9.45

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.

A B R I V E

IVp-16172.- AVIS OFFICIEL DE DECES CONCERNANT
LES AGENTS DEPORTES EN ALLEMAGNE. -

Suite à votre transmission du 23.8.45.

Je vous adresse, ci-jeint, le certificat établi par Monsieur MALONIE, Rue de la PONTENIE à BRIVE, en ce qui concerne l'ouvrier TOULZAC Jean.

CHEF d'ENTRETIEN

LA
145

Arrondissement de Poivres

En retour avec joie de vous lire nous confirmer les dates indiquées sur le certificat ci-joint - notamment la date d'établissement qui nous paraît erronée.

Paris, le 20 septembre 1945
Le S/Chef du Bureau
du Personnel (TRACTION)
St. Drey

Paris le septembre 1945

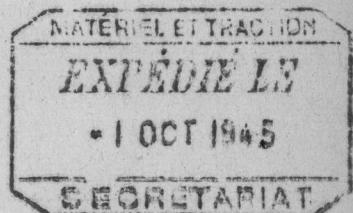
PA 4
11/10

MINUTE

Monseigneur le chef
des Services Administratifs

20
SFG

Agents déportés en Allemagne



L'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un certificat attestant le décès survenu le 24 juillet 1943 à ~~Plauthausen~~ ^{Plauthausen} de M. Toulzac Jean ouvrier à l'entretien de Bure arrêté par les Allemands le 13 mars 1943 et déporté en Allemagne.

P. Le Chef du 1^{er}
Le Chef de 2^{me}

Signé : PESEZ

28/9/45

B.

pl
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

**SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL**

I. DIVISION

**Section des Prisonniers
et Déportés Civils**

Tél. TRI. 91-73

Réf. PmN° 1886/40.742

REGION DU SUD-OUEST

29 SEP 1945

DIRECTEUR
Paris, le 29 Sept. 1945

88, Rue Saint-Lazare (9^e)

8, Rue de Londres (9^e)

Monsieur le Directeur

de la Région du SUD-OUEST.

MATERIEL DE COMMUNICATION

- 2 OCT 1945

**J'ai l'honneur de vous faire connaître
que le Ministère des Prisonniers de Guerre,
Déportés et Réfugiés, vient de nous aviser
du décès de:**

**M. TOULZAC Jean, né le 8 Décembre 1893,
Ouvrier-fergeron à l'Entretien de Brive
survenu le 29 Juin 1943 à MAUTHAUSEN.**

**La famille sera avisée directement par le
Ministère.**

Le Chef de Section,

SERVICES ADMINISTRATIFS

PL Co
Bureau du Personnel

MT

20 OCT 1945

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER
FRANÇAISService Central
du Personnel

MINUTE

1ère Division
Section des Prisonniers
et des déportés CivilsMonsieur le Directeur
de la Région
du SUD-OUEST

Tél. TRI. 91-73

Réf. Pm N° 1886/40.742

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que le Ministère des Prisonniers de Guerre,
Déportés et Réfugiés, vient de nous aviser du
décès de :

M. TOULZAC Jean, né le 8 Décembre 1893,
ouvrier-forgeron à l'Entretien de Brive
survenu le 29 Juin 1943 à MAUTHAUSEN.

La famille sera avisée directement par
le Ministère.

LE CHEF DE SECTION

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel MT
..... 2 Octobre 1945

PA4-Copie pour A.M.T. BRIVE

La situation administrative de cet
agent sera à régler dès que la famille vous
aura fait part de l'avis officiel de décès.

MATERIEL ET TRAUCO Paris, le 14 octobre 1945

EXPÉDIÉ LE

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

11 OCT 1945

Signé : PESEZ

SÉCRÉTARIAT

menies anti-allemandes et usage de
faux-papiers.

incarcere le 12. 12. 42
libere le 24. 1. 43

Agents incarcérés par les autorités allemandes

VII 250 b

Comité téléphonique du
Dr. Paris à PB 2
le 22. 12. 12

Mme Fourreau n'a pas
d'autre gain que celui de
son mari.

AC 15/12
Paris, le 16 Déc. 1942

PARIS

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

16 DEC 1942

SECRETARIAT

PBL

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le Chef des SERVICES
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

Ci-joint, en 3 exemplaires, la fiche règlementaire concernant le contremaître principal TOURENNE, Gabriel, du dépôt de Paris, incarcéré par les autorités allemandes le 12 décembre 1942.

Nous vous renseignerons ultérieurement sur les ressources de la famille de l'agent.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : DÉTIENNE

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° dé N° 12200

Communiqué à Marmande le 14/12/61 par le chef du service
A. Baroij (1)

Fiche de communication téléphonique

Appelant : M' Noron

Date : 14/12/61

Appelé : M' Baroij

Heure : 18⁴⁵

(1) Etablissement, Arrondissement, Service.

Gaillac, Harvey — Acl 19.263 A i 11-39

OBJET DE LA COMMUNICATION

Le Contingenté ffol Tourenne de Kirjan a été arrêté sur la machine du 1023 du 12/12 et a été acheminé à Châteauvieux pour y être jugé. Un interrompteur ferait importante pour le moment d'assassinat. irregularité de la ligne donne faibles /

SUITE DONNÉE

Signature : A. Baroij

ZD
2p
Transmis à M. le Chef
du Service Général
Division du Personnel
Suite à la note du dépôt de Paris
S.N.C.F. transmise le 14 courant
Région du Sud-Ouest. Oréans le 17.12.1942
L'Institut National de la Statistique et de la
du Matériel et de la Technique
Yves
Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

VII 290t

Nom:: TOURENNE Charles
Prénoms:: Gabriel
Grade à la S.N.C.F.:: Contremaitre Principal
Résidence de service: DÉPOT DE PARIS
Date d'entrée à la S.N.C.F.:: 13-6-1923
Date et lieu de naissance: 2-5-1900 à Mautefert (Dordogne)
Domicile civil: 19bis Av. Jules Goutant - Ivry
Situation de famille(1),: Marié, 1 fils né le 5-8-1931
Qualités professionnelles: Très bonnes
Services militaires: (Service régulier du 4-10-20 au
(grade, campagnes, citations,
blessures): 19-11-1921 - Sapeur
Affiliation politique(s'il y a
lieu): Néant
Date de l'arrestation: 22-12-1942
Motifs de l'arrestation: Tentative de franchissement de la
ligne de démarcation à Vierzon
Condamnation:
Date, tribunal, motif:
Eléments de toute nature suscep-
tibles de justifier un recours
en grâce:
Lieu d'internement:
Nom du défenseur:

(1) Indiquer les dates de naissance des enfants. Paris, le 12-12-42.
LE CHEF DE DÉPOT Ppa.

Decuey

Région du Sud-Ouest
Matériel à traction

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités allemandes

- - - - -

Nom :

Gourenne

Prénom :

Gabriel

Grade à la S.N.C.F.:

contramestre principal

Résidence de Service :

Dépôt de Paris

Date d'entrée à la S.N.C.F.

13- 6. 23

Date et lieu de naissance :

2. 5. 1900 à Hautefort (Dordogne)

Domicile civile :

19 bis Av. Jules Coutant à Viry (la ferme et son fils)

Situation de famille :

marié', 1 fils né le 5. 8. 31

Qualités professionnelles :

très bonnes

Services militaires
(grades, campagnes, citations,
blessures)

H- 10. 1920 au 19. 11. 1921 - Caporal-

Affiliation politique
(s'il y a lieu)

néant

Date de l'arrestation

12 - 12. 42

Motifs de l'arrestation

tentative de franchissement de la ligne
de démarcation à Vierzy

Condamnation

Date, tribunal, motif

éléments de toute nature
susceptibles de justifier un
recours en grâce :

Lieu d'internement :

Nom du défenseur :

3 dépt de Paris - 242
a dépt de Paris - 15. 12. 42
des avocats de la famille de Gourenne
de la famille de Gourenne

-Zd-
Copie pour
M. Le Chef du Secr
étaire et Traktion
Division du Secr Général au
Personnel

Nous vous tiendrons au cour-
rant dès que nous serons en posses-
sion de nouveaux renseignements.
Orléans le 15 Décembre 1942
N° 12-EN-1102 Secr. à M. le

Confidential
Paris le 14 Décembre 1942

VII 290

monsieur NERON.

h
PB



Le bruit circulait hier dans le dépôt de Paris, que TOURENNE Contremaire Principal avait été arrêté, samedi soir 12.12.42 à Vierzon, par les Autorités Allemandes.

ce matin, j'ai eu la confirmation du fait, les choses se seraient passées de la façon suivante,

TOURENNE est monté samedi soir sur la machine du train 3023 avec l'intention certainement bien arrêtée de passer la ligne de démarcation.

Le train était conduit par le C.E. BLANCHARD de Paris, A Vierzon le contrôle s'est effectué normalement.

Peu de temps avant le départ du train, un allemand s'est présenté à la machine, porteur d'un petit papier. A confronté ce papier avec les pièces d'identité de BLANCHARD et de TOURENNE, et prescrivit à TOURENNE de descendre.

Le train est ensuite parti.

J'ai écrit hier au soir à PESEZ, lui demandant d'effectuer une démarche. PESEZ m'a fait savoir ce matin que TOURENNE était arrêté et avait été envoyé à Chateauroux pour y être jugé.

J'ai prévenu Monsieur GRIMAUD pensant qu'il était préférable de ne pas vous aviser par téléphone.

J'ai recueilli de part et d'autre quelques renseignements. TOURENNE était parait-il porteur d'un "ausweis blanc" qu'il avait obtenu je ne sais où.

Samedi soir, l'agent allemand du dépôt de Paris a quitté le dépôt vers 20 heures. il est à présumer que c'est lui qui a prévenu le Service Allemand de Vierzon. Par ailleurs, il est vraisemblable que l'agent de contrôle allemand du dépôt de Paris a été prévenu par un de nos ouvriers qui voulait se venger de TOURENNE.

Le geste est ce qu'il est, mais il est vraisemblablement qu'il a été fait.

Recevez Monsieur NERON mes respectueuses salutations
signé, PUISSET

Adresser au Secr. à M. le Chef du Secr. à M. le Chef du Secr.

36/11.

REGION DU SUD-OUEST
Services Administratifs

VII 2906
Paris, le 23 DEC 1942

MATÉRIEL ET TRACTION
REÇU
23 DEC. 1942
SECRÉTARIAT

~~LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS~~

à MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL
et de la TRACTION.

Votre lettre PB¹ du 16 décembre courant
concernant M. TOURENNE, Gabriel, contremaî-
tre principal au dépôt de Paris, incarcéré
par les Autorités d'occupation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que M. le Directeur a décidé d'attribuer à
cet agent la moitié de l'allocation qu'il
recevrait s'il était prisonnier de guerre.

W.H.

ART. 17.

RM. 16. « Les trains partent des gares, autant que possible, à l'heure fixée par le tableau de leur marche. Dans aucun cas ils ne doivent partir d'une gare avant cette même heure.

« La dernière phrase du précédent alinéa ne s'applique pas toutefois aux trains expédiés en avance sur leur heure réglementaire, dans les conditions fixées par l'article 11 ci-dessus. »

RM. 16.

ART. 18.

« L'agent préposé à la manœuvre d'un disque rouge, s'il veut arrêter un train qu'il attend, ne se borne pas à tenir son disque fermé ; il fait, en outre, de son poste, le signal mobile d'arrêt.

« Dès que le train peut continuer sa marche, l'agent efface le signal mobile d'arrêt et ouvre le disque rouge.

« Si, toutefois, le train a déjà franchi le disque rouge, afin de le couvrir, l'agent maintient le disque fermé. »

ART. 19.

RM. 17. Lorsqu'un train est arrivé soit à une gare où il doit passer de la double voie sur la voie unique, soit à la dernière gare qui précède un point en pleine voie où il doit passer de la double voie sur la voie unique, le mécanicien s'arrête.

Le chef de train ne donne l'ordre de départ et le mécanicien ne reprend sa marche qu'après que le chef de gare a accompli les formalités prescrites par les articles 40 et 41 de l'Instruction n° 1.

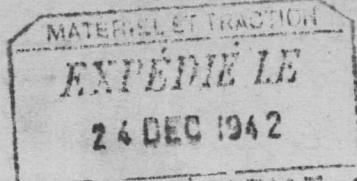
RM. 17.

1928-74002-11-37.

15 Décembre 1937. Rectificatif n° 1.

15 Décembre 1937. Rectificatif n° 2. Double Voie - Midi.
Page à coller, des réception, sur la page 18 de l'Instruction n° 2 - Double Voie - Midi.

AC 24/12/1942
Paris, le 24 Dec. 1942



MONSIEUR LE SECRÉTAIRE
des Services ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

1 PJ Suite à notre transmission PBl du
16-12 - 1942.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
copie d'un rapport du dépôt de Paris, donnant
des renseignements au sujet de l'incarcération
par les autorités allemandes, du contremaître
principal TOURENNE, Gabriel, du dépôt de Paris.

TOURENNE est marié et père d'un enfant
âgé de 11 ans.

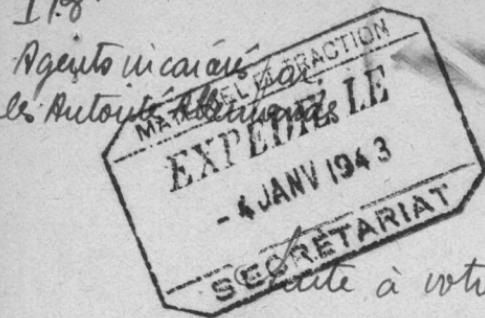
Sa femme ne travaille pas et n'avait
d'autres ressources que le gain de son mari.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SCE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

Paris, le Décembre 1942

PP1



PP1
VII 290+

Arrond: d'Orléans

copie à votre transmission, Zd du 17.12.42

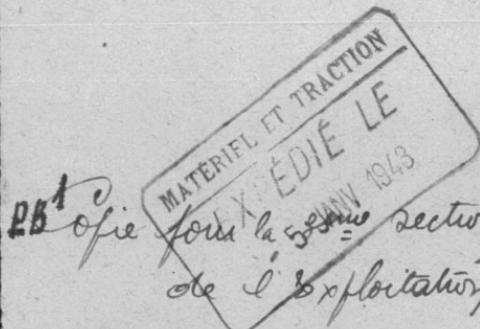
M. le Directeur a décidé d'attribuer
à la famille du condamné autrefois principal
fourrure, Gabriel, du dépôt de Paris, pendant
la durée de son incarcération ~~un secours~~
par les autorités allemandes, ~~un secours~~ également
à la mortie de l'allocation ~~qui il recevrait si~~
~~était~~ à un agent
puisqu'il est de guerre ~~de même grade~~

Préte de faire connaître à la
secteur B du 8^e pal de l'exploitation la
date exacte d'incarcération et le cas échéant
celle de libération de cet agent.

2. signé

Signé: DÉTIENNE

PP1



Orléans le 5 janvier 1943

MATÉRIEL ET TRADITION

REÇU

6 JAN. 1943

Monsieur le Chef du Service M. T.
Division du Service Général Personnel.

Le vous donne ci-après copie d'une correspondance
du 1er ^{Janvier} adressée à M. PUISSET Chef de dépôt Ppal à Paris
par le contremaître Ppal TOURENNE Gabriel, incarcéré
par les Autorités allemandes depuis le 12.12.42.

“ Je n'ai pu vous donner de mes nouvelles plutôt car je ne puis écrire que tous les 15 jours, je serais libéré le 25 février à 18 heures. Cette semaine je vais faire une demande de remise de peine au Président du Tribunal militaire de Bourges, voudriez vous être mon interprète auprès de M. NERON pour qu'il fasse une démarche auprès de ce Monsieur. Serez-vous de même assez aimable pour laisser venir, vendredi prochain DELGOULET me voir, et lui dire qu'il m'apporte du linge propre qui se trouve dans ma chambre et si possible un peu de ravitaillement.

Pour le moment la santé est bonne, je pense pouvoir tenir le choc.

En vous présentant mes meilleurs voeux pour 1943
Recevez cher Monsieur PUISSET mes plus sincères remer-
ciements."

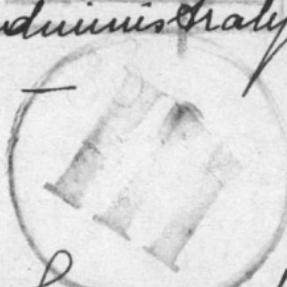
Nous allons tenter une démarche auprès des autorités allemandes en vue d'essayer d'obtenir un adoucissement de la peine infligée à TOURENNE.

Nous vous tiendrons au courant.

INGENIEUR C. A. M. T.

Pr. Services Administratifs
agent incarcérés
par les autorités
allemandes.

VII 290 L



J'ai l'honneur de
vous adresser ci-joint Copie
~~de~~ d'une correspondance
~~que nous a adressée~~
~~à notre arrondissement d'Orléans~~
émanant du Commissaire
off. Fourreau, Gabriel du
dépôt de Paris actuellement
incarcéré par les autorités
allemandes.

Le Chef du 2^e



Signé: DÉTIENNE

Paris, le 9-1-1943.

290 b

A.M.T. ORLEANS

AÉRO AIRE TOURENNE

Suite à notre rapport du 15-12-1942.

Si-dessous renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir :

- Condamnation : 2 mois 10 jours de prison
- Date, Tribunal, motif : condamné par le Tribunal militaire allemand de Vierzon pour menées anti-allemandes et usage de faux papillon.
- Lieu d'internement : Prison de Bourges
- Date de libération : 25-2-1943 à 18h

2D
LE CHEF DE DÉPÔT P.D.A.

transmis à M. le Chef du Service N.C.

Division du Service général. Personnel

Suite à mes transmissions des 14 et 17.12.42 et 3.1.43.

1^{er} ORLEANS, le 2.1.43.

Monseigneur Chef d'Arrondissement

du Ministère et de la Justice.

Mr

SYNTHÈSE

CHIFFRE

Dépôt de PARIS

Paris, le 29-1-1943.

VII 290

A.M.T. ORLEANS

Agents incarcérés par les autorités allemandes.

Suite à lettre Pbl du 4-1-43.

Le contremaître principal
BOUERENNE Gabriel, dont la peine a été
réduite d'un mois, vient d'être libéré
à la date du 24 Janvier 1943.

LE CHIEF DE DÉPÔT Ppal.

Quenot

COPIE POUR 3^e SECTION B DU SERVICE GÉNÉRAL
EXPLOITATION

Paris, le 25-1-1943.

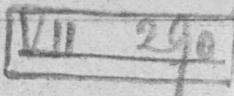
Transmis à M. le chef du Service Général Personnel Ppal.
Division du Service Général Personnel Ppal.

Signé: PUISET
Suite à ma lettre du 13 courante
je dis à M. PUISET de faire fourni
les explications écrites du contremaître
Gabriel BOUERENNE au sujet de son
arrestation.

Je vous fasse toutes propositions utiles
Orléans le 27 Janvier 1943
L'UNGELEUR G.A.M.T.

W.S.

Orléans le 13 Janvier 1943



Monsieur le Chef du Service M.T.
Division du Service Général Personnelle

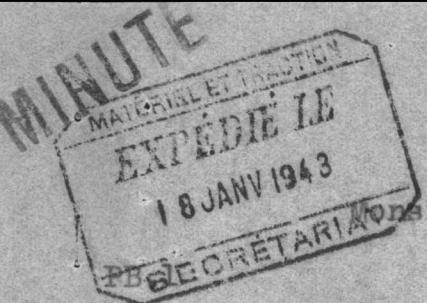
Arrestation du Centremaitre Ppal TOURENNE Gabriel du
dépôt de Paris.

Suite à ma lettre du 5 courant, et à ma transmission
du 12.

Je vous informe que le Centremaitre Ppal TOURENNE
Gabriel, qui avait été condamné à 2 mois 15 jours de
prison par les Autorités Allemandes, a obtenu une remis-
se de peine de 1 mois, et qu'il sera ainsi libéré le
25.1.43.

Le INGENIEUR C.A.M.T.

Meay



Paris, le

SB -
janvier 1943.

VII 290

Monsieur le Chef des Services
Administratifs

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

Suite à notre lettre PB.1 du 9.1.43.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le contremaître principal TOURENNE, Gabriel, du dépôt de PARIS, qui avait été condamné à 2 mois et 15 jours de prison par les autorités allemandes, a obtenu une remise de peine de 1 mois et qu'il sera ainsi libéré le 25 janvier 1943.

Signé : LISSAC

Paris, le 1^{er} Janvier 1943

VII 290

PB1

Agents au service des autorités allemandes

1^{er} Administratif

Suite à notre lettre PB1 du 18. 1. 1943

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le contremaître principal Couronne, Gabriel du dépôt de Paris incarcéré par les autorités allemandes a été libéré le 24 janvier 1943.

Nous vous adresserons ultérieurement le cas échéant, une proposition de sanction à l'égard de cet agent.

S. Ingoff

Signé Lacoste

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
1 FEV 1943

TRADUCTION.

7/1 2906

~~RB~~ La punition ci-dessus est reportée, pour le restant de la prison à faire, jusqu'à la fin des hostilités, sous la condition d'une bonne conduite à l'avenir et sous la seconde condition que les punis versent une amende de 1000 frs avec effet, du 25.1.43 pour le chef d'équipe ~~GATIER~~ TOURENNE et du 15.2.43 pour le chauffeur G. ~~MALAURIE~~. ~~TOURENNE~~ a déjà acquitté son amende. ~~REGU~~

7 FEV. 1943

SECRET

Personnelle

Copie pour :

M. le Chef du Dépôt de PARIS. VIERZON.

Traduction d'une note émanant du tribunal militaire allemand de Bourges auquel nous avions écrit le 11.1.43 pour demander une réduction de la peine du contremaître principal Tourenne Gabriel du dépôt de Paris, et de l'ouvrier Malaurie Georges du dépôt de Vierzon, qui avaient été arrêtés en décembre 1942 par les autorités dernières allemandes, en gare de Vierzon. Par ma note du 27.1.43, j'ai demandé au dépôt de Paris de faire fournir les explications écrites de Tourenne, libéré du 24.1.43.

Copie pour M. le Chef du Service MAT

Division du Service Général-

Personnel

A titre de renseignement.

ORLÉANS, le 5 février 1943
L'INGÉNIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT MAT

ATG

Quelle l'arrivée
des exp. écrits

Compagnie du Chemin de Fer de Paris-Oléans

Matériel et Traction

Mod 4250

Note

adressée à Monsieur

Chef de Gare

Concierge

Sur l'accord réception de
la lettre du Service du wagon n° C²
concernant la vérification visuellement
de l'heure de quête des Exhibitions
de Limoges et Paris

Votre très amicale

Le Chef de Gare à l'attention

E. Blaauw

Paris, le 3 Mars 1943

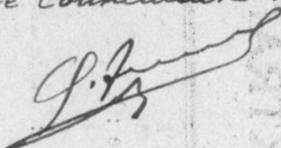
VII 2904

Monsieur le Chef de Dépôt ~~Opal~~
Paris

Mon arrestation s'est effectuée
sur la machine du train 1023 des
12 décembre 1942, à la suite de dénonciation
par trois lettres anonymes m'accusant de
meurtres anti-allemands.

Ayant été arrêté par nécessité
de service de l'Armée à Paris, et n'ayant
pas encore trouvé de logement, je me
rendais à Clichy pour y voir une
famille.

Le Contenuaitte ~~Opal~~



Mouvement de l'Institut CHAT

à Orléans

VI

290^b

3p

Ci-joint les applications certes
de M. Tournier.

Paris le 4 Mars 1943
à l'ordre du jour principal

Decuy

VII 290t

- l' pièce -

Z.d.

Transmis à

Monsieur le Chef du Service du M & T
(Division du Service Général)

-Personnel-

Suite à mes transmissions des 27.I. et
5.2.43.

Le contremaître principal TOURENNE Gabriel du dépôt de Paris indique par note ci-jointe, le motif de son arrestation du 12.I2.42 par les Autorités allemandes.

Condamné tout d'abord à 2 mois 15 jours de prison, il a obtenu une remise de peine de 1 mois, sous condition d'avoir une bonne conduite à l'avenir et de payer une amende de 1.000 frs

Je lui inflige un R.O. motif:

" Le 12.I2.42, a été arrêté par les autorités douanières allemandes en gare de Vierzon alors qu'il tentait de passer la ligne de démarcation sur la machine du train 1023.

ORLEANS le 6 mars 1943,
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT M&T

mn

MINUTE

SNCF

MT-SO

VII 249

DH

10.3.43

Paris, le mars 1943

5 bis, Bd de l'Hôpital,

MATERIEL ET TRACTION

Monsieur le Chef des Services
Administratifs.

15 MARS 1943

SECRETARIAT

PB¹

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES
1 p.j. ALLEMANDES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
copie des explications écrites du contremais-
tre principal TOURENNE, Gabriel, du dépôt
de Paris, sur les faits ayant motivé son
incarcération par les autorités allemandes.

Je suis d'avis de lui infliger un blâme
avec inscription au dossier.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
à la Division du Service Général

Signé: DÉTIENNE

11.3.43

88/11/2

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS
Pl - CO

Paris, le 22

VII 2900
22 MAR 1943



Le Chef des Services Administratifs
à Monsieur le Chef
du Service du Matériel et de la Traction

Votre lettre PB1 du 15 mars courant concernant M. TOURENNE Gabriel, contremaître principal ~~en~~ dépôt de Paris, incarcéré par les autorités allemandes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a été d'accord pour infliger à cet agent un blâme avec inscription au dossier.

vis

MINUTE

PP1

A gare de l'Est
à Paris
à Paris
à Paris

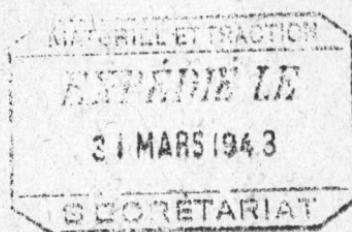
Paris, le Mars 1943.

VII 290^b

Arrond. d'Orléans

M. le Directeur a décidé d'infliger
au犯人 avec inscription au dossier au
contremaître principal Fourreau, Gabriel,
du défet de Paris, pour les faits ayant
motivé son incarcération par les autorités
allemandes

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction



Signé: DÉTIENNE

S.N.C.F.

Région du SUD-OUEST

Matériel & traction

FICHE DE RÉGISTREMENT
des Cheminots Français et Alliés
évacués sur la Région du SUD OUEST

Nom de l'agent
recensé
(en capitales)

MARQUET

Réseau
d'origine

60

Prénom : *Saint Michel*

Nationalité : *F*

Date et lieu de naissance : *21.2.1903*

Situation de
famille (marié, veuf, divorce, célibat.)

Nombre d'enfants } *2 fils 9 ans*
à charge

Grade de l'agent : *Janier*

Service E. M. V.
Salaire (1) :

établissement ou service où l'intéressé
évit l'employé avant l'évacuation :

Adresse personnelle avant l'évacuation

25 Chemin de Bize - Pagny-sur-Meuse (Haute)

Agent arrêté par les autorités Allemandes

- Tourondel, Maurice
Incarcéré le 15.3.1943

~~1~~ Couron del, Maurice

manœuvre

D. Dyoarande

Arrêté pour aller travailler en
Allemagne

Incarcéré 15.3.1949

Régnée de solde : $\frac{1}{4}$ rémunération

SOMMES	NOMS	N ^o s	D'ORDRE	SOMMES	NOMS	N ^o s	D'ORDRE

MONTLUCON

15 Mars 1943

~~Monsieur TOURONDEL Armand
Retraité S.N.C.F.
6, Cité des Guineberts
à MONTLUCON.~~

Monsieur,

Votre fils est éloigné du service de la S.N.C.F. depuis le 15 Mars 1943, date à laquelle il devait reprendre à la suite d'un congé régulier.

Nous ignorons complètement dans quelles conditions il a été comme vous l'indiquez "emmené par les autorités allemandes" ni pour quel motif.

Vous nous demandez maintenant de régulariser cette situation.

Vous voudrez bien comprendre que dans ces conditions, il est absolument indispensable pour nous permettre de juger de l'opportunité d'une intervention, que nous ayions des précisions très nettes sur les conditions dans lesquelles il a été "arrêté puis emmené par les autorités allemandes".

En attendant les renseignements que vous voudrez bien nous fournir à ce sujet, avec toutes justifications utiles, recevez je vous prie, Monsieur, mes salutations.

- 1 P. -

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

COPIE Division du Sce Général

- PERSONNEL PB -

Signé :

Suite au rapport 12214 du dépôt
d'Eygurande du 18-3-43 et à ma transmission
du 22.

Montluçon le 25 Mars 1943
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Rouata

Maurane St 3443

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
—
RÉGION DU SUD-OUEST



Monsieur TOURONDEL Maurice

Restaurant ROUX

MERLINES

MERLINES

(Corrèze)

A RETOUR
A L'ENVOYEUR

Parti sans adresse
Le facteur Richard



N° 514.

J. 21510-37-Qu. sp. 636 rose.

AVIS DE RÉCEPTION (a) — AVIS DE PAYEMENT (b).

(b) { d'un (1) lettre { valeur déclarée [REDACTED]
d'un mandat (2) de [REDACTED] recommandé
enregistré au bureau de Merlinet
le 16 Mai 1943, sous le n° 377 et
adressé à (scription complète) M^{me} Toursouff Manica
Restaurant Roux
(sous le n° s'il y a lieu)
à Merlinet
Département Canche

A REMPLIR
PAR L'EXPÉDITEUR.

Timbre du bureau
d'origine



Le soussigné { 1 (1) _____ { valeur déclarée
déclare que _____ recommandé _____
le mandat _____ (2)
mentionné ci-contre { livré le (a) _____
a été dûment _____ payé le (b) _____

Signature de l'agent du bureau destinataire

- (1) Nature de l'objet (lettre, boîte, paquet, échantillon, etc.).
(2) Ajouter, suivant le cas : ordinaire, carte, lettre, télégraphique, etc.
(a) Dans le régime international il est fait usage de la formule n° 515.
(b) Biffer les indications inutiles.

NOTA. — En cas d'absence de l'intéressé, l'objet recommandé ou chargé, adressé à un domicile, est conservé en instance au bureau destinataire pendant 15 jours, après trois présentations successives à ce domicile.

Timbre du bureau
destinataire.

AVIS DE RÉCEPTION⁽¹⁾
D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ.

AVIS DE PAYEMENT.



Pour le bureau de _____

Département _____

- (1) Biffer les indications inutiles.
(2) 75 centimes pour un avis demandé au moment du dépôt.
1 fr. 50 pour un avis demandé postérieurement au dépôt.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Nom et Adresse
de l'expéditeur:
A RÉMPTIR
PAR L'EXPÉDITEUR
M _____
rue _____ n° _____
a _____
département _____
Villeneuve
chef de dépôt
Merleau
Orgey

A DÉCHIRER.

S.N.C.F.

EYGURANDE le 16 Mars 43

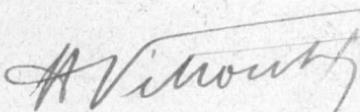
Région du Sud Ouest

Monsieur TOURONDEL

En repos et congé du 5 au 14 mars inclus, vous auriez du reprendre votre service le 15 à 7 h.30 du matin. Vous ne vous êtes pas présenté. Vous êtes invité à reprendre votre service dans un délai de 48 heures, faute de quoi les sanctions prévues à la Convention Collective du Personnel S.N.C.F. joueront.

Agréer Monsieur mes salutations.

LE CHEF DE DÉPÔT



CHEMIN DE FER
DE
PARIS A ORLÉANS
MATÉRIEL ET TRACTION
Mod. 4154 bis
par M. CHASTAGNOL

~~RB~~ ~~PARIS~~ **Rapport de Mr VILLOUTREIX S/Chef de Dépôt de**

~~1^e classe d'Eygurande~~

~~sur l'absence sans autorisation du manœuvre~~

~~TOURONDEL Maurice du dépôt d'Eygurande~~

REÇU

23 MAR. 1943

DENEUVY, IMP. — MONTLUCON — 14 000 ex. in-4° carré bulle 10 kil. — 60 985-10-33

EYGURANDE

le 18 Mars

1943

SECRÉTARIAT
REVOI OU DÉCISION

Le manœuvre TOURONDEL Maurice en congé jusqu'au 14 mars aurait du reprendre son service le 15 à 7 h. 30.

Il ne s'est pas présenté.

Son absence se prolongeant de 48 h nous lui avons envoyé le 16 au soir une lettre recommandée avec accusé de réception lui enjoignant de reprendre son service immédiatement. La lettre est revenue avec la mention "Parti sans adresser".

Depuis nous n'avons pas eu de nouvel
de cet agent. Nous mettons ce jour opposition
sur ses titres de circulation et sur son livret
d'économat.

Ci-joint la lettre et l'accusé de
réception.

LE S/CHEF DE DÉPOT

H. Villoutreix

Cet agent est à considérer, à mon
avis comme démissionnaire

TEL, le 18/3/43

193 L'Inspecteur de Traction,

Col

Negu
24.3.43
193
M. G.

193

MONTLUCON, le 22/3/43
L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

R. mme

- 3 p -
TRANSMIS à Division du
Service Général
- PERSONNEL PB -

Le manœuvre
TOURONDEL Maurice, né le
8-3-20, réadmis à la SNCF
après service militaire
le 1^e avril 1941 n'a pas
repris son service au
dépôt d'Eygurande le 15
mars, à la suite d'un con-
gé régulier.

Une lettre recommandée avec accusé de récep-
tion le mettant en demeure
de reprendre son service
dans les 48 h. lui a été
adressée le 16 mars.

Cette lettre est re-
venue à l'établissement
avec la mention "parti
sans adresse".

Je propose de considé-
rer TOURONDEL comme démis-
sionnaire de la S.N.C.F.
à la date du 15 mars 1943.

Ci-joint la lettre
recommandée, l'enveloppe
et l'accusé de réception.

MONTLUCON, le 19 Mars 1943

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous informer que mon fils Maurice TOURONDEL n'est pas en mesure de pouvoir reprendre son service, ayant été emmené par les autorités allemandes pour travailler en Allemagne.

J'en ai été moi-même informé aujourd'hui par lui et je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire auprès de son service pour régulariser cette fâcheuse situation.

Reçu le 23/3/1943 à 10 h 30

LE SOUS-CHEF DE DÉPOT
VILLOUTREIX.

Monsieur TOURONDEL Armand
Retraité S.N.C.F.
6, Cité des Guineberts
à MONTLUCON (Allier).

N° 6Date et heure : Le 3-5-2- 35 à 9 h. 0 m. du 1940Désignation des postes : Du poste de Montpellier au poste de MontpellierAdresses : M. le (1) chef de gare à M. le (1) gérant

TEXTE DE LA DÉPÊCHE

*Ordre d'importance**Recu*19401020*11**Montpellier*

Signature de l'Expéditeur :

(1) Il est essentiel de remplir exactement toutes les indications imprimées en tête des Bulletins et de ne pas négliger la désignation des personnes par leurs fonctions, les dépêches adressées à des noms propres étant taxées comme dépêches privées par l'Administration des Télégraphes.

N° _____ Recu une dépêche télégraphique à transmettre à M. le _____
le _____ 19 à _____ heure _____ minute du _____

Signature de l'agent du poste télégraphique :

TRANSMIS DIVISION DU 3^e Général
- PERSONNEL PB -

Suite au rapport 12214 du dépôt d'Eygurande
qui vous a été transmis le 23 courant et à ma
note du 25-3-43. (TOURONDEL)

Montluçon le 29 Mars 1943
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Montluçon. le 27 Mars 1943

Roumante

Monsieur l'Ingenieur



En réponse à votre lettre du 15 Mars, je vous informe que je ne possède que des renseignements très imprécis sur les conditions dans lesquelles mon fils a été pris par les autorités allemandes.

En effet, mon fils est parti de Montluçon pour accompagner un camarade se rendant à Warbomme, il devait être de retour quatre ou cinq jours après afin de reprendre son travail. Nous sommes restés sans nouvelles pendant quelques jours, et finalement avons reçu une brève lettre de lui nous apprenant qu'il avait été arrêté et incarcéré avec d'autres jeunes gens en attendant d'être transféré en Allemagne. Je suppose que ceci s'est passé à Warbomme, et ne possède malheureusement aucune précision à ce sujet. Nous sommes toujours sans nouvelles de lui et je reste à votre entière disposition pour vous transmettre des renseignements que je serai susceptible de recevoir à son sujet.

En regrettant de ne pouvoir vous renseigner plus amplement je vous prie d'agréer, Monsieur mes sincères salutations.

Tourondel

M^r Tourondel Armand Retraité S.M.C.F.
6 cité des Guinchets - 6
Montluçon

MINUTE

PB 1

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

- 2 AVRIL 1943

AC 1/4
Paris, le 2 AVRIL 1943

Arrondissement de Montluçon

Suite au rapport du 18 mars 1943 du dépôt d'Eygurande, votre transmission du 22 Mars 1943.

Le manœuvre TOURONDEL, Maurice, du dépôt d'Eygurande, étant incarcéré par les autorités allemandes, il n'y a pas lieu de faire opposition sur ses facilités de circulation et sur son livret d'économat.

Prière de nous adresser, par retour du courrier, en 4 exemplaires, la fiche réglementaire prévue pour les agents incarcérés par les autorités allemandes et de faire prendre note de nous adresser ces fiches dès que les agents sont incarcérés.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

signé: Lacroix

CHEMIN DE FER
DE
PARIS A ORLEANS

PARIS, le 19 12/1929

SERVICE

- Procès-Verbaux -

MATERIEL & TRACTION

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Enregistré le 21 DEC 1929
sous le N° 2950 EL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les procès-verbaux N°s 865 - 868 - 873 - 874 - 875 - 878 - 885 - 886 et 889 des questions 27 - 41 - 12 - 21 - 22 - 16 - 14 et 29 examinées par les Ingénieurs en Chef du Matériel et de la Traction dans leur réunion du 12 Décembre 1929.

Les procès-verbaux des autres questions vous seront envoyés ultérieurement.

Votre respectueux et dévoué,

L'INGÉNIEUR EN CHEF
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Monsieur le Directeur Général
de la Compagnie.

W. Baynes

MONTLUCON, le 8/4/43

- 4 p - NOTE à l'ivision du Service Général
- PERSONNEL PBI -

Je vous adresse ci-joint en 4 ex. une
fiche de renseignements conforme au modèle
prévu par lettre P. 7214 du 25-2-42.

Cette fiche concernant le manoeuvre
TOURONDEL Maurice du Dépôt d'Eygurande
remplace la fiche qui vous a été adressée
le 7 ct.

L'INGENIEUR CHEF D'ARRT M & T

53088

DU 11 MAI 1943 DE POUR LA DÉCORATION DE LA VILLE

DU 11 MAI 1943 DE POUR LA DÉCORATION DE LA VILLE

BULLETIN D'ACCOMPAGNEMENT OU DE SURVEILLANCE

N° de Nre 42706 A

N°	DATE	NOM DE L'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT	RÉSIDENCE	
Numéro du Train	Numéro de la Machine	Nom des Agents de conduite	Charges	Parcours fait sur la Machine
23068	13057	Chamars	N R	

Constatations

Assisté à la préparation du parcours de avant l'expédition
 Accompagnement commun

1-NOM & Prénom: TOURONDEL Maurice

2-Emploi et établissement: Manœuvre dépôt EYGURANDE

3-Date de naissance: 8.3.1920

4-Date d'entrée au Chemin de Fer: 27.7.36- comme auxiliaire

27.7.37- élève équipe

5.6.40- démissionnaire pour Scs militaire

1.4.41- Réadmission.

5-Date de commissionnement: 8.6.42.

6-Situation de famille: célibataire

7-Adresse domiciliaire: Avenue de la gare à MERLINES-(Corrèze).

8-Date d'internement ou d'incarcération: Absent de son établissement du 15.3.43
aurait été arrêté à NARBONNE et emmené par
les autorités allemandes pour travailler
en Allemagne.

9-Désignation du camp d'internement
ou d'incarcération:

10-Date de Suspension:

11-Motif de l'internement ou de l'in-
carcération:

12-Autorité qui a prescrit l'interne-
ment ou l'incarcération:

13-Appréciation sur l'agent: Bon agent assurant un bon service.

MONTLUCON, le 7 Avril 1943

-4p-

Division du Service Général
PERSONNEL-PBL.

Ci-joint les fiches demandées par votre lettre
du 2 courant sur l'incarcération du manœuvre TOURONDEL
Maurice du Dépôt d'EYGURANDE.

Cet agent étant célibataire je ne fais pas établir
de proposition de secours de soldé.

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

-1p-

COPIE Division de la Traction

-1p-

COPIE Dépôt d'EYGURANDE,

Pour prendre note de me tenir au courant de tous les
renseignements qui pourront vous parvenir sur cet agent.

Ci-joint une copie de la fiche établie.

MONTLUCON, le 7 Avril 1943

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Signé

BULLETIN DE TRANSMISSION DE DÉPÉCHES

N° 3

Date et heure : Le jeudi 1936 à 8 h. 36 m. du matinDésignation des postes : Du poste de Montluçon au poste de MontluçonAdresses : M. le (1) Ch. Depêche à M. le (1) Ingénieur Lachapelle

TEXTE DE LA DÉPÉCHE

reception anticipée pour l'heure temporaire
20 09 37
40 10 12 *Ch. à l'heure temporaire*

(1) Il est essentiel de remplir exactement toutes les indications imprimées en tête des Bulletins et de ne pas négliger la désignation des personnes par leurs fonctions, les dépêches adressées à des noms propres étant taxées comme dépêches privées par l'Administration des Télégraphes.

Signature de l'Expéditeur :

N° _____ Reçu une dépêche télégraphique à transmettre à M. le _____
 le _____ 19 à _____ heure _____ minute du _____

Signature de l'agent du poste télégraphique :

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.M.C.P. par les autorités d'occupation.

NOM.....	TOURONDEL
Prénom.....	Maurice
Grade à la S.N.C.F.....	manœuvre
Résidence de service.....	dépôt Hygurande
Date d'entrée à la S.N.C.F.....	27-7-36 comme auxiliaire-Dre Sce
	Mre le 5-6-40- Réadmis le 1-4-41
Date et lieu de naissance.....	1-3-1920 à Montluçon(Allier)
Domicile civil	Avenue de la Gare à Merlines(Corrèze)
Situation de famille(1).....	célibataire
Qualités professionnelles.....	Bon agent assure un bon service
Services militaires.....	classe I940- 1er contingent -
(grade, campagnes, citations, blessures....)	Camp de jeunesse N° 34
Affiliation politique(s'il y a lieu)....	{ Aucune indication
Date de l'arrestation.....	15-3-43 à Narbonne
Motif de l'arrestation.....	{ Arrêté par les autorités allemandes pour aller travailler en Allemagne
Condamnation.....	Néant
Date, tribunal, motif.....	{
éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce.....	{
Lieu d'internement.....	Compiègne
Nom du défenseur.....	

(1) indiquer les dates de naissance des enfants.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE



RÉSEAUX ÉTRANGERS

Paris, le Avril 1943

PP1

Agents nincarcéris par
les autorités Allemandes
8 p. 10

Transmis aux S^e Administratifs

MINUTERIE
J'ai l'honneur de vous rendre compte de la
~~libération~~ l'incarcération par les autorités allemandes
le 15 mars 1943, du manœuvre Courondel,
mauvaise défense d'ignorance

C. joint en 3 exemplaires la fiche régi-
mentaire concernant cet agent

MATERIEL concernant cet agent	
EXPÉDIÉ LE	
14 AVRIL 1943	
SECRETARIAT	

L'Ingénieur Principal
à la Division du Service Général

Signé: DÉTIENNE

MONTLUCON, le 26 Juin 1943

NOTE à Division du Service Central du
Personnel SNCF - PARIS -

- Suite à votre lettre P. 9462 du 17 ct.
dernier §. -

Je vous signale que le manœuvre TOURONDEL Maurice du dépôt d'Eygurande né le 8 mars 1920 a été arrêté le 15 mars dernier par les autorités allemandes alors qu'il était en congé régulier et interné à Compiègne.

Nous n'avons pu avoir aucune précision sur sa situation.

L'INGENIEUR CHEF D'ARRT M & T

Signé:

*lettre concernant
l'agent en Allemagne
du STO*

COPIE Division du Sce Général
- PERSONNEL PB2 -

- Suite à votre lettre PB2 du 17 ct. nous adressant la lettre P 9462 du 17-6-43 de M. le Directeur -
Cet agent a fait l'objet de ma lettre du 7-4-43 à PB1 .

MONTLUCON, le 26 Juin 1943
L'INGENIEUR CHEF D'ARRT M & T

R. —

MONTLUCON, le 15 décembre 1943

NOTE à Division du Service Général
- PERSONNEL PB2 -

(Suite à ma lettre du 26 juin dernier)

Je vous donne à toutes fins utiles l'adresse postale du manœuvre TOURONDEL Maurice du dépôt d'Eygurande, arrêté le 15 mars dernier par les autorités allemandes alors qu'il était en congé régulier :

An Herr TOURONDEL Maurice
Nr 65226 - Blod 4 "Dé" -
geb : 8.3.20 - Konzentrationslager
ORANIENBURG bei BERLIN

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDt M & T

MINUTE

Paris, le

Décembre 1943

PP1

Agents incarcérés par
les autorités allemandes

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

24 DEC 1943

SECRETARIAT

S. Adm

d'Assurance maladie

Suite à notre transmission PP1 du 16.4.43

J'ai l'honneur de vous faire⁴ connaître que le manœuvre Fourondel,
Maurice, du dépôt d'Argenteuil arrêté le
15 mars 1943 par les autorités allemandes a
été déporté en Allemagne, ci-
dessous son adresse postale

An Herr Fourondel, Maurice

Nr 65226 - Blvd H "Dé"

geb: 8.3.20 -

Konzentrationslager
Oranienburg bei Berlin

Le.....
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT,

Le Chef de Dr^{me}

Signé: LISSACQ

23.12.43

28.12.43

100/5.3

PARIS le 9 Juin 1944

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST

SERVICES ADMINISTRATIFS
Pl/Co

Agents
incarcérés

Le Chef des Services Administratifs
à
Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction.

Suite à la correspondance échangée au sujet
de Mr TOURONDEL Maurice, manœuvre au dépôt
d'EYGURANDE, incarcéré par les autorités Occupantes depuis le 15 Mars 1943.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que M.le Directeur a décidé d'attribuer le
quart de la rémunération à cet agent et d'en
faire verser le montant à ses parents pour les
aider à la confection et à l'envoi de colis.

Cette décision aura effet du 1er Juin courant mais la situation de cet agent devrait nous être soumise à nouveau s'il envoyait de l'argent à ses parents.

Stéphane Vieb

L'original est classé au dossier "Réimmatérialisation"

MINUTE
PAL

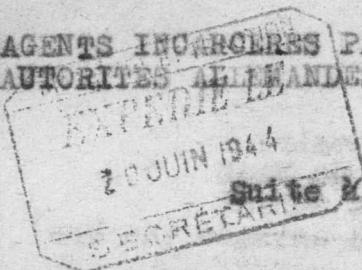
bc 15.6

Paris, le

juin 1944

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES

ANT MONTLUCON



Suite à votre lettre du 8.4.43

M. le Directeur a décidé d'attribuer
le 1/4 de la rémunération à M. TOURONDEL,
Maurice, manœuvre au dépôt d'Eygurande in-
carcétré par les autorités allemandes , et d'en
faire verser le montant à ses parents pour les
aider à la confection et à l'envoi de colis.

Cette décision aura effet du 1er juin
courant mais la situation de cet agent de-
vrait nous être soumise à nouveau s'il envo-
yait de l'argent à ses parents .

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

22 JUIN 1944

CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

Copie pour la 3ème Section B du Service
Général de l'Exploitation.

Paris, le 22 Juin 1944

LE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

Siglé : Lacovir

19.6.44

Nom et prénoms
Date de naissance

Mothele Augustin
18.10.79

Situation (1) :
de
famille

{ célibataire
Marié ou Veuf
sans enfant
avec enfants (nombre)

Affectation
au moment
du départ

{ Emploi (spécialité) *Fourier*
aidé conducteur
Etablissement *Cathelin* de
et localité *Montlhéoy - la Loue*

Date de mise à la retraite *1.2.39*
Adresse où l'agent s'est retiré

10, rue Stéphane Servant. Montlhéoy

Aptitudes (1) :

Utilisable dans son
ancien emploi

{ immédiatement
après réadapta-
tion de 30 jours

Utilisable dans l'emploi
de
après réadaptation de 30 jours

Inutilisable

VII 990
13.

Corefet, Jean ouvrier à Perigny

Incarcéré le 11.8.1943

1/2 allocation.

Libéré le 28.9.1943

Aucune condamnation administrative

Off 1^{re} de la lettre P 8111 (Off 1^{re} du 21 du 30.9.43)

S.N.C.F

Région Sud-Ouest

Renseignements fournis en cas d'arrestation
d'un/ agent de la S.N.C.F. par les autorités
d'occupation.

VII 290 bp

Nom ! TREFEIL
Prénoms ! Jean
Grade à la S.N.C.F. ! ouvrier menuisier
Résidence de Service ! Entretien de PERIGUEUX
Date d'entrée à la S.N.C.F. ! 21-8-19
Date et lieu de naissance ! 25-7-87
Domicile civil ! 30, Boulevard du Petit Change PERIGUEUX
Situation de famille ! Marié deux enfants nés le 17-9-20
et 26-12-28
Qualités professionnelles ! Très bonnes
Services militaires (grades, campagne
citations, blessures) ! Soldat de 2^e classe - Campagne 1914-1918
! Garte du combattant N° 18342.
Affiliation politique (s'il y a lieu) ! Néant, d'après nos renseignements
Date de l'arrestation ! 11-8-42 à 19 heures
Motif de l'arrestation ! Nous n'avons pu obtenir de renseignements
! que de Mme TREFEIL qui nous a fait con-
! naître que son mari était accusé d'éta-
! blissement et vente de cartes pour faire
! évader des assujettis au T.O
Condamnation !
Date, tribunal, motif ! "
Eléments de toute nature susceptibles
de justifier un recours en grâce... ! "
Lieu d'internement ! Caserne du 35^e d'artillerie PERIGUEUX
Nom du défenseur ! "

Entretien de Périgueux, le 13 août 1943

VII 24064

Monsieur l' Ingénieur U.A.M.T.
BRIVE

Suite à votre transmission Pa du 29-7-42

L'ouvrier menuisier TREFEIL Jean a été arrêté le 11-8-43 à 10 heures en rentrant à son domicile par les Autorités Allemandes. Sa femme et son fils avaient été arrêtés dans la journée.

Mme TREFEIL a été relâchée de suite et son fils le lendemain. TREFEIL est resté incarcéré.

Ci-joint la fiche prévue par la lettre du 24-7-42 de M. le Chef du Service Administratif

L'Inspecteur Dre Chef de l'Entretien

11/8/1943
Transmis à la division
du Bureau général
PB
Je vous tiendrais au courant
Brive le 11/8/43
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction,
G



MATERIEL ET TRACTION
AOÛT 1943
AILLIE LE

13 AOÛT 1943

SECRÉTARIAT

PBL

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES.

TRANSMIS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS.

L'ouvrier TREFEIL, Jean, de l'entretien de Périgueux a été incarcéré par les Autorités Allemandes le 11 août 1943.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire concernant cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

SNCF - SUD-OUEST

sb - 308
Paris, le 23 aout 1943
8/11-290

Services Administratifs.
Pl-Co.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS
à
Monsieur LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

VR : PB.1 du 18.8.1943.

Comme suite à votre communication rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer la demi-allocation à la famille de M. TREFEIL, Jean, ouvrier mécanicien à l'entretien de PERIGUEUX, incarcéré par les autorités d'occupation.

P. LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

.....

(Original classé au dossier "Remunerations")

treteint de Périgueux, le 30 août 1943

11 2926

monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.
BRIVE

L'ouvrier menuisier TREFEIL Jean, de notre Etablissement, incarcéré par les autorités allemandes le 11 août 1943, a été relâché le 28-8-43 à 9 heures.

Il s'est présenté dans l'après midi du même jour pour nous demander quelques jours de congé pour se reposer.

Cet agent a fait l'objet de notre lettre du 13-8-43 avec laquelle nous vous avons envoyé la fiche de renseignements habituels.

Je vous prie de vouloir bien nous faire connaître si nous le considérons en service dès le jour de sa présentation.

L'Inspecteur Dre Chef de l'Entretien

sb - 30.8

Paris, le

août 1943

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

31 AOÛT 1943

SECRETARIAT

Arrondissement MT à BRIVE.

PB.1

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

M. le Directeur a décidé d'attribuer la demi-allocation à la famille de M. TREFEIL, Jean, ouvrier à l'entretien de PERIGUEUX, pendant l'incarcération de celui-ci par les autorités allemandes.

Prière de faire connaître à la 3^e Section B du Service Général de l'Exploitation, la date exacte d'incarcération et le cas échéant celle de libération de cet agent.

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

- 1 SEPT 1943

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

COPIE pour la 3^e Section B du Service Général
de l'Exploitation.

Paris, le 1^{er} Septembre 1943

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

Signé : Lacroix

VII 29000

Paris, le ~~15~~ septembre 1943.
 5bis, boulevard de l'Hôpital.

EXPEDIE LE

10 SEPT 1943

SECRÉTARIAT

Monsieur le Chef des Services
 Administratifs.

PB.1

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

(Suite à notre transmission PB.1 du 18
 août 1943).

J'ai l'honneur de vous rendre compte de
 la libération, à compter du 28 août, 1943, de
 l'ouvrier TREFEIL, Jean, de l'entretien de
 PERIGUEUX, incarcéré le 11 août 1943 par les
 autorités allemandes.

Nous vous adresserons ultérieurement les
 explications écrites de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
 DU SERVICE GENERAL

Signé : LISSACQ

8.9.43



RÉGION S.O.

SERVICE M.T.

7 P. 1

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

O/E 35962 - François - 4-42

M

Nom, prénoms TRE FEIL Jean

N° Caisse de Ret. 207257

Grade, Établissement, Arton² O.MEN - PER EN - 7^{eme} A.M. T.

VII 2906

Le 12-8-43, vous ne vous êtes pas présenté à la prise de service du matin.

Après renseignements recueillis auprès de votre famille nous avons appris que vous aviez été arrêté par les autorités allemandes, le 11-8-43 vers 19 heures en rentrant à votre domicile.

Vous avez été relâché le 28-8-43 et vous avez repris votre service le 29-8-43.

Je vous prie de me fournir vos explications sur les faits ayant motivé votre arrestation par les autorités allemandes.

MM Inspecteur Dre
Date et signature du Chef d'Établissement Chef de l'Entretien,

2

Le 11-8-43, à 19 heures en rentrant à mon logis, les agents de la police civile allemande m'ont prié de les suivre et mon enfermé à la Caserne du 35^e d'Artillerie à Penigecou. Ses 2 jours à plusieurs reprises ils m'ont interrogé afin de connaître si je n'avais pas été en possession de feuilles cartes d'identité que j'aimais distribuer à des jeunes gens soumis au travail obligatoire.

J'ai naturellement toujours nié les faits qui m'étaient reprochés à tort, et le 28-8-43, j'ai été relâché sans autres explications.

Penigecou le 16-8-43.

Flissel

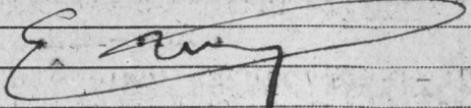
Date et signature de l'agent

3

Tréfeil interrogé m'a fait connaître qu'il n'était pas coupable du délit qui lui était reproché ce qui est d'ailleurs démontré par sa libération pure et simple.

Périgueux le 16-9-43

L'Inspecteur Dte Chef de l'Entretien.



ÉTABLISSEMENT

CIRCON. DU MOUVEMENT ou SECTION DE LA VOIE

SERVICE GÉRANT

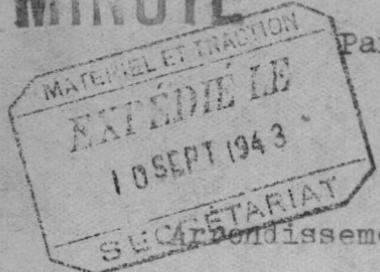
16-9-43



SB - 8.9

VII 2906

MINUTE



Paris, le septembre 1943.

envoisissement MT à BRIVE.

PB.1

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

(Suite à votre transmission IV p du 31 8.43 de la lettre du 30.8.43 de l'entretien de PERIGUEUX).

rière de nous adresser, le plus rapidement possible, les explications écrites de l'ouvrier TREFEIL, Jean, de l'entretien de PERIGUEUX, sur les faits ayant motivé son incarcération par les autorités allemandes.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : LISSEAU

8.9.43

SB - 8.9 VII 2000

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST

Paris, le 10 septembre 1943.

Matériel & Traction

Arrondissement MT à BRIVE.

PB.1

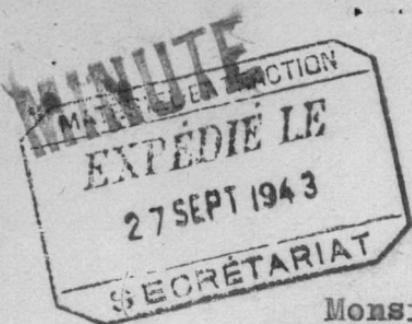
AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

(Suite à votre transmission IV p du 31.8.43 de la lettre du 30.8.43 de l'entretien de PÉRIGUEUX).

Prière de nous adresser, le plus rapidement possible, les explications écrites de l'ouvrier TREFEIL, Jean, de l'entretien de PERIGUEUX, sur les faits ayant motivé son incarcération par les autorités allemandes.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

AC 24/9
Paris, le 5 Sep. 1943



VII 290

Monsieur le CHEF DES
SERVICES ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre lettre PBl du 10.9.1943.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,
copie des explications écrites de l'ouvrier
TREFEIL, Jean de l'entretien de Périgueux, sur
les faits ayant motivé son incarcération par les
autorités allemandes.

Je propose de ne prendre aucune sanction
administrative à l'égard de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

AC 24/9
Paris, le 25 Sept 1943

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

PBL

S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST

28 SEP 1943

Monsieur le CHEF DES
SERVICES ADMINISTRATIFS

1 OCT. 1943

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre lettre PBL du 10.9.1943.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,
copie des explications écrites de l'ouvrier
TREFEIL, Jean de l'entretien de Périgueux, sur
les faits ayant motivé son incarcération par les
autorités allemandes.

Je propose de ne prendre aucune sanction
administrative à l'égard de cet agent.

REMARQUE DE M. LE DIRECTEUR DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

30 SEP 1943

2/10.63

be 7.10



14 octobre 1943

VII 290

LE 14 OCTOBRE 1943
A T DE BRIVE

Suite à notre transmission n° du 17.9.1943

M. le Directeur a décidé de ne prendre aucune sanction administrative à l'égard de l'ouvrier TREFFEL Jean, de l'entretien de Périgueux, pour les faits ayant motivé son incarcération par les autorités allemandes.

Par ailleurs il a été décidé de maintenir à cet agent ses droits à la retraite et à l'avancement pendant la durée de son incarcération. Il a été également décidé que cette absence n'aurait aucune influence sur sa prime de fin d'année.

LE CHF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

Copie pour M. le Chef du Service des Retraites
11, rue Chateu-Landon - Paris

Il s'agit d'un agent qui a été incarcéré du
11 au 28 août 1943

Copie pour la 3ème Section B du Service Général
de l'Exploitation

Copie pour PBI (Melle PICARD)
pour PB2

Paris, le 20 octobre 1943
LE CHF DU SERVICE GÉNÉRAL
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : Lacour



Affaire TREUIL

classé à Fourisson

Besoins du Service M et T.¹

en agents de destin

Lettre I e du 25.11.41 demande d'agents de destin
nouvelles à N° flanc Mth Lacroix 64/3/42

Agur inconscie par le Autorité Allemande

X TROWILLON-TRUBERT, Marcel

électricien et statut de Sacq

Inconscie le 8 mai 1944

Régnie de soldé à F + 3/4 rémuneration

Rapatrié le 3.5.1945 de Brunswick

PPB¹ Toulouse, le 27 Mai 1944

VI.A. 135.06/

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction (Division du
Service Général - Personnel)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-
joint, un rapport spécial concernant l'in-
carcération de l'électricien TROUILLON-
TRUBERT de la sous-station de LACQ par les
autorités d'occupation.

Ci-joint également, la fiche d'usage
en 4 exemplaires.

TROUILLON TRUBERT est entré à la S.N.C.
C.F. le 23.7.27 commissionné et affilié à
la C.R. le 23.7.28.

Il est marié, père de 2 enfants

C'est un bon agent, noté N au cours
des trois dernières années.

5-

l'Ingénieur CAMP,

Siruo

S.N.C.F.

Région d'S.O

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

NOM : : TROUILLOU-TRUBERT

Prénoms : Marcel

Grade à la S.N.C.F. : électricien

Résidence de service : S/Station Lacq

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 23.7.1927

Date et lieu de naissance : 26.8.1905 à Cahors (Lot)

Domicile civil : Lendresse B.P.

Situation de famille⁽¹⁾ : 1^{er} fille née le 26.8.1930
1^{er} fils - 16.2.1933

Qualités professionnelles : Chef de Poste de la S/Station
Médaillé

Services militaires : Engagé volontaire de 2 ans le 7.7.1926
(grade, campagnes, citations, blessures) : caporal au 1^{er} Génie
campagnes, citations, blessures. Néant

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation : 8.5.1944

Motifs de l'arrestation : { Les services de la police allemande n'ont pas voulu me renseigner

Condamnation : {

Date, tribunal, motif : {

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : {

Lieu d'internement : {

Nom du défenseur : {

(1) indiquer les dates de naissance des enfants.

S.N.C.F.

RAPPORT de M. SADARGUES
sous-Inspecteur à PAU

sur l'arrestation du chef de poste de la S/Station de LACQ
par les services de la police allemande

à PAU, le 11 Mai 1944

Le 8 Mai, les Services de la police allemande ont appréhendé le Chef de Poste de la sous-station de Lacq, l'électricien TRUBERT. Cet agent a été emmené à PAU, vers 15 heures, puis le lendemain en direction de TOULOUSE, par 3504.

Des renseignements qui m'ont été accordés à la police allemande, à PAU, il résulte que TRUBERT ne sera plus remis à la disposition de la S.N.C.F.

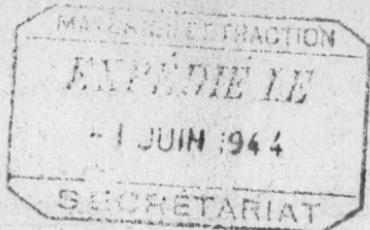
Je n'ai pu avoir de précisions par la police allemande sur la nature des faits exacts reprochés à notre électricien.

LE SOUS INSPECTEUR

signé: SADARGUES

Le Service de la sous-station sera assuré par un électricien, détaché de l'équipe des lignes de PAU

Paris, le Mai 1944



PRL

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

3pjtes

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

L'électricien TROUILLON TRUBERT, Marcel,
de la sous station de Lacq a été incarcéré par
les autorités allemandes le 8 mai 1944.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESLZ

REGION DU SUD-OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS
Agents incarcérés

PARIS le 7 juin 1944

P1/Co

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

à Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

VR PBl du
1.6.44

Comme suite à votre communication rappelée ci-contre ,j'ai l'honneur de vous faire connaître que M.le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M.TROUILLON - TRUBERT Marcel, électricien à la S/Station de Lacq ,une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des trois quarts des autres éléments de rémunération.

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer dans le plus court délai les renseignements qu'il vous sera possible de recueillir sur les motifs de l'incarcération de cet agent.

VIEL

L'original est rattaché au dossier Rémunération

Noms et prénoms

Date de naissance

Situation (Célibataire
de { Marié ou Veuf
famille(1) { sans enfant
 avec enfant (nombre)

Affectation (Emploi (spécialité) Employé
au moment {
du départ { Etablissement Comptabilité
 et Localité Paris

Date de mise à la retraite: 1.3.1939

Adresse où l'agent s'est retiré:

26 av. René Boulard
Villa Pasteur - Châlais (Seine)

Aptitudes (1)

- immédiatement
- Utilisable dans son après réadaptation ancien emploi (de 30 jours)
 - Utilisable dans l'emploi de après réadaptation de 30 jours.
 - Inutilisable

PARIS, le 16 juin 1944

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES

Suite à v/lettre VI A 135.06 du 27.5.44

M. le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M. TROUILLOU-TRUBERT Marcel, électricien à la station de Lacq, incarcéré par les autorités allemandes, une allocation égale au montant des allocations familiales, augmentée de 3/4 des autres éléments de rémunération.

Vous aurez à nous communiquer, dans le plus court délai, les renseignements qu'il vous sera possible de recueillir sur les motifs de l'incarcération de cet agent.

Frière de faire connaître à la 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation la date exacte d'incarcération et, le cas échéant, celle de libération de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

MATÉRIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

20 JUIN 1944

Signé : PESEZ

Copie pour 3ème Section B
du Service Général de l'Exploitation

Paris, le 20 Juin 1944

Signé : Lacour

Toulouse, le 26 Juillet 1944

VI. A. 135.06/

Monsieur le Chef de la Division
du Service Général

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES
ALLEMANDES -

suite au 2^e Alinea de votre lettre
P. A1 du 16 Juin écoulé.

J'ai l'honneur de vous faire con-
naître que des renseignements que nous
avons pu obtenir, mais qui n'ont rien
d'officiel, il résulte que l'électricien
TROUILLOU TRUBERT Marcel aurait été arrêté
par les A.A. pour avoir donné asile à
des personnes étrangères à la région.

D'après les A.A. son cas serait
considéré comme très grave.

Les dernières nouvelles que Mme
TROUILLOU TRUBERT a reçues de son mari,
provenaient de COMPIEGNE, à la veille de
son transfert en Allemagne.

l'Ingénieur CAMT,

Tarot

2 8.44

Toulouse, le

8 Août 1945

VI.A. 135.06/

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction
(Division du Service Général
Subdivision du Personnel)

Comme suite à votre lettre PA du 11 Août
je vous informe que l'électricien TROUILLON-
TRUBERT de la S/Station de LACQ a été réglé
définitivement par le Bureau Régional de la
solde par reçu de caisse envoyé le 31 Août
à LACQ d'un montant de 16.770 frs.

l'Ingénieur CAMT,

PA3

Monsieur Pesez
Ci-joussus les renseignements
fournis par l'ANT de Toulouse
sur le règlement de la rémunération
de l'électricien Trouillon-Trubert
comme suite à votre fiche ci-jointe

10.9.45

Vie-classe, en
cas de réclam.

11.9.45

085148

DU 11

NON DE L'YCEM D'ACCORDEMENT

DE LA DECO

N°	DATE	NOM DE L'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT	RÉSIDENCE
Numéro du Train	Numéro de la Machine	Nom des Agents de conduite	Charges
			N R
082149 1.12.41 Barres 27/12/63 Manœuvres de gare de Barres 10h à 12h			

Constatations

Tr. n° 082149. Adoquie.

cheminée et base du cheminée en marquise était
forte aspiration d'air.

Robinet de pompe à roulette
Contre-haïs de la porte du four à renvoyer vers la
bûche à feu.

Are. un garde à remplacer.

Coussin de roulette de feu à remplir au plus tôt
outillage à compléter.

elle à changer le feu à réparer

Copie au dépôt de Tain n° 082149

Suite donnée.

livré à St de Tain pour
réparation fait

Bell

Le { Chef mécanicien (1).
Chef conducteur électricien (1).

5 DECE 1941

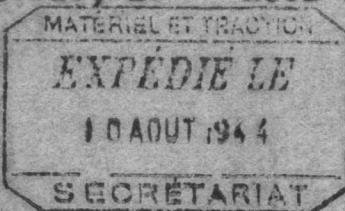
19

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,

MINUTE

PAL
AGENTS INCARCERES
PAR LES AUTORITES
ALLEMANDES

AC 7/8
Paris, le AOUT 1944



Monsieur le Chef des
Services Administratifs

Suite à votre lettre PL/Co du 7-7-44.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que des renseignements que notre Ingénieur Chef d'Arrondissement à Toulouse a pu obtenir officieusement, il ressort que l'électricien TROUILLON - TRUBERT, "Marcel de la sous-station de Lacq aurait été incarcéré par les autorités allemandes pour avoir donné asile à des personnes étrangères à la Région.

D'après les autorités allemandes son cas serait considéré comme très grave.

Les dernières nouvelles que Mme TROUILLON TRUBERT a reçues de son mari provenaient de Compiègne à la veille de son transfert en Allemagne.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

MINUTE

LL
IO.8

PA.-

PARIS, le 11 août 1945

CAS DU CHEF DE STATION ELECTRIQUE
TROUILLOU - TRUBERT

A.M.T. - TOULOUSE

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIE LE

11 AOUT 1945

SECRETARIAT

Il m'est signalé que le chef de station électrique TROUILLOU-TRUBERT, déporté en Allemagne en 1942 et rentré le 26 juin 1945, n'a pas encore touché son redressement de salaire.

Je vous serais obligé de me faire connaître ce qu'il y a lieu de retenir sur ce fait et de m'indiquer notamment si une avance d'attente n'a pas été versée.

L'INGENIEUR ADJOINT
CHEF DE LA SUBDIVISION DU PERSONNEL
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

PAS

Paris, le

SP
4.9

MINUTE

A.M.T. TOULOUSE

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIE LE

6 SEPT 1945

SECRETARIAT

CAS DU CHEF DE STATION ELECTRIQUE

TROUILLON - TRUBERT

Frière de nous adresser de toute urgence les renseignements qui vous ont été demandés le 11 Août dernier au sujet du règlement de la situation du Chef de station électrique TROUILLON - TRUBERT déporté en Allemagne en 1942 et rentré le 26.6.45

L'INGENIEUR ADJOINT
Le Chef de la Division
CHEF DE LA SUPERVISION DU PERSONNEL
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
du Service Général

Signé: LISSACO

91

Paris, le 21 Avril 1947

~~PAS~~

~~Arrondissement N.1 à TOULOUSE~~

LETTER Pe 936.-

L'ex-électricien TROUILLOU-TRUBERT, de la sous-station de Lacq a donné plusieurs fois asile à des parachutistes en route vers l'Espagne. Il cachait au moment de son arrestation trois aviateurs américains. Il a eu des armes. Et il a fait partie de l'organisation de résistance MAPPER, de Pau, liée à Résistance-far. Arrêté par les Allemands le 8.5.44, il est rentré de déportation le 3.5.45, il est mort le 9.11.45, sans avoir pu reprendre son service, des suites de sa déportation.

Dans cette situation, et par application conjointe des lettres Pe 936 et 1291, il convient de le considérer comme ayant été tué en service par fait de guerre.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
Le Chef de la Division
du Service Général

Copie au Service des Retraites
3 pièces dont liasse

Signé : PESEZ

Copie à PA4

Monillon - Hubert

du 1 de station de la à Lacq

déporté en Allemagne vers 1942
entrée le 25 juillet 45.

Quel est le fait pour redressement
salariale ?

PA. Présumé pif chut à l'oreille.

Ces deux chefs de station élect. Brouillon-Trubert.

Il m'est signalé qu'ce chef de stat. élect. Brouillon-Trubert déporté en Allemagne en 1942 et rentré le 25 juin 45 n'a pas eu une touche ^{de} ~~de~~ redressement d. salaire.

Je m'serois obligé de me faire connaître ce qu'il y a de ce et de retenir sur ce fait et de m'indiquer notamment si une avance d'attente n'a pas été versée.

L'Ingénieur Adjoint
Chef de la Subdivision du Personnel
du Matériel et de la Traction

9/8/45 *froes*

A gent tue par les Allemands

VANDENBERGHE, Mme

Contesse ouvrière - Intitulé d'orig

fin le 20 août 1946

Entretien d'Ivry, le 26.8.44

Monsieur le Chef de la Subdivision
des Voitures et Wagons
P A R I S

Le 20.8.44, vers 17 heures, l'ouvrier
monteur électricien VANDENBERGHE Emile a été
tué sur la voie publique par les troupes alle-
mandes.

Cet agent qui habitait à Paris, 14 Rue
Vandrezanne (13^e Arrondissement), se rendant
de son domicile à une boulangerie située dans la
même rue. Il fut alors mortellement blessé par
une rafale de mitrailleuse tirée par les troupes
allemandes à l'entrée de la rue.

Transporté à l'hôpital de la Place des
Peupliers il est décédé à 17 h.10, et son corps
a été transporté à l'hôpital Necker en attente
d'inhumation.

Né le 30.7.1912, VANDENBERGHE était un
ancien apprenti des Ateliers de Vitry (promotion
1926 - 1929), réadmis après SM à l'Entretien
d'Ivry le 23.4.35 et commissionné le 23.4.36.

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
CHEF de l'ENTRETIEN

Ba 30 AOUT 1944
B 3 0 AOUT 1944

Paul

M. Lainé a été a déjà
muni au courant par Emile à PA
de 26 courant

J'ai ainsi parfaitement
transmis à M. le chef de l'entretien du matériel
a avoir verballement à son service de cet incident
31.8.44

Le Chef de la Subdivision des Voitures et Wagons
Monsieur

MINUTE

SD II/9
PARIS, le Septembre
MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

13 SEPT 1944

SECRETARIAT

PA I

Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

... si l'honneur de vous faire connaître
que l'ouvrier VANDENBERGHE Emile, de l'entre-
tien d'Ivry a été tué sur la voie publique
le 20 Août 1944 par les troupes allemandes.

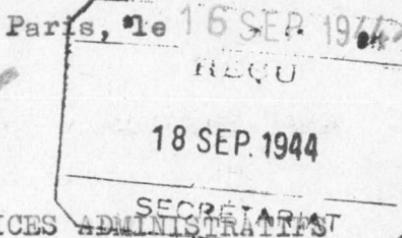
Né le 30.7.1912, VANDENBERGHE était un
ancien apprenti des Ateliers de Vitry, résad-
mis après ~~le~~ Service militaire à l'entretien
d'Ivry.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL.

Signé : LISSACO

50/2.2

REGION DU SUD-OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS
Pl - Co



à Monsieur LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL
ET DE LA TRACTION,

V.R. PA 1
du 13-9-1944.

Votre lettre rappelée ci-contre concernant
M. VANDENBERGHE Emile, ouvrier à l'Entretien d'Ivry,
tué par les allemands le 20 août dernier, sur la
voie publique.

J'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir me renseigner d'urgence sur la situation de
famille de cet agent et les circonstances dans lesquelles il a été tué.



Vie

PA
Copie pour arriant Orléans
avec prière de nous renseigner
d'urgence. Paris, le 21 Septembre 1944
Le Chef de Service
Signature: Lacout

suiv

1.p.

ZD

Transmis à M. le chef du Service M. G.

Service du Service Général SA 1

Les renseignements demandés par sa note SA 1 du 21.9.44
au sujet des circonstances du décès de l'ouvrier VANDENBERGHE
Emile, de l'entretien d. Torey.

Bruxelles, le 4.10.44
d'Ingénieur C. A. M. T.
[Signature]

SD 19.9

50/2.2
REGION DU SUD OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS

ENTRETIEN DE PARIS

1 SEP 1944
AHOO

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

à MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DU
MATERIEL ET DE LA TRACTION,

VR : PA I
du 13.9.44

Votre lettre rappelée ci-contre concernant M. VANDENBERGHE Emile, ouvrier à l'entretien d'Ivry, tué par les Allemands le 20 Août dernier, sur la voie publique.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me renseigner d'urgence sur la situation de famille de cet agent et les circonstances dans lesquelles il a été tué.

signé : VIEL.

PA I -

COPIE pour A.M.T. ORLEANS

Avec prière de nous renseigner d'urgence.

PARIS, le 21 septembre 1944

P. LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL,

BP Ci-joint copie de l'appartement
du 26-8-44 n° pris de l'agent de la
faudenburgh. Cet agent de la
procure a 14 ans. Il a
a procuré à Mme Vaudenburgh
d'un nouvel enfant.
Copie d'entretien de Paris
du 13-9-44
à M. VIEL
ORLEANS, le 26 Septembre 1944
L'INGENIEUR G. A. M.
En vertu d'Ivry le 29 Septembre 1944
L'inspecteur Divisionnaire
Chef de l'Entretien
VIEL

Demande d'Audience

Nom et prénom: Grandjean Emile
Qualité: Employé (Rapports journalistes
Résidence: Bureau A.M.T. des Entretiens

Objet:

- affaire personnelle.

Aut que je a 12 de juillet dans qu'il est à l'atelier
que il avait été dans le bureau employé à Paris

Demande une majoration de sa rémunération
Les notes étant actuellement à 10 francs par
des délégués, je lui demande une majoration de 10 francs par
demande fait ce dimanche à la CR

Date et signature:

10.10.85
Grandjean

wprofs
S



octobre 1944

PAL

Monsieur le Chef des Services

Administratifs

AGENTS TUÉS PAR LES ALLEMANDS

Suite à votre lettre PL-Co du 16.9.44.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ouvrier VANDENBERGHE, Emile, de l'entretien d'Issy, qui habitait à Paris, 14 rue Vandrezanne (13^e) se rendait le 20.8.44 vers 17 heures, de son domicile à une boulangerie située dans la même rue. Il fut alors mortellement blessé par une rafale de mitrailleuse tirée par les troupes allemandes à l'entrée de la rue.

Transporté à l'Hôpital de la Place des Peupliers il est décédé le même jour.

Cet agent était marié et père d'un enfant de 8 ans. Mme MORIZET, assistante sociale a procuré à Mme VANDENBERGHE, un travail de quelques heures par jour.

Cette dame est d'autre part en attente d'un nouvel enfant.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEY

56-3-2

REGION DU SUD-OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl-Go
~~Pl-Go~~
Agents incarcérés

Paris, le 23 OCT 1944



Le Chef des Services Administratifs
à Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction,

VR- PA 1
du 17-10-44

Comme suite à votre lettre rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer un secours de 3.000 francs à la femme de M. VANDENBERGHE Emile, ouvrier à l'entretien d'Ivry tué par les Allemands le 20 août dernier.

Vous voudrez bien faire mandater ce secours d'urgence et demander à Melle MORIZET, Assistante Sociale, de continuer à suivre spécialement la situation de Mme VANDENBERGHE.

LA

Copie pour AMT d'Orléans
avec prière de faire le
nécessaire d'urgence

Paris le octobre 1944

Se Chef du SM

Signé : PESEZ

Copie pour 2^e du Bureau Social



Zamier

Classi à Deschamps

Agent incarcéré par les autorités allemands

YARACHE, Armand

mechanicien de route - D^r Angoulême

Incarcéré le 10.6.44

Regime de solde: AF + 3/4

Libéré le 11.7.44

Paris, le Juin 1944

ENVOYÉ LE

13 JUIN 1944

SECRÉTARIAT

Transmis aux SERVICES ADMINISTRATIFS

PAL

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

Le mécanicien de route VARACHE, Arménd,
du dépôt d'Angoulême a été incarcéré par les
autorités allemandes le 10.6.44.

Ci-joint en 3 exemplaires la fiche réglementaire.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

17/14

ANGOULEME, le 10 juin 1944

PA

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.
à BORDEAUX

- Agents incarcérés.

Ci-joint une fiche de renseignements concernant VARACHE Armand, Mécanicien de route, de notre dépôt, arrêté par les autorités allemandes.

LE CHEF DE DEPOT
Signé : ...

Vp COPIE transmise à M. le Chef du Service Matériel et Traction - Division du Service Général - Personnel - à titre de premiers renseignements.

Nous demandons à l'E.B.D. de nous renseigner sur le motif et la durée probable de l'incarcération de notre agent.

Ci-joint, en 4 exemplaires, la fiche de renseignement habituelle.

COPIE transmise au Dépôt d'Angoulême pour me tenir au courant de tous faits nouveaux.

COPIE à Planus.

Bordeaux, le 12.6.1944

L'INGENIEUR C.A.M.T.

DP

6/5/7

S.N.C.F.
Région 4

renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

Nom: VARACHE
Prénoms Alphonse
Grade à la S.N.C.F. Mécanicien de route
Résidence de service Dépôt d'ANGOULEME
Date d'entrée à la S.N.C.F. 18.6.1923
Date et lieu de naissance 13.2.1897 à Champniers (Chte)
Domicile civil 46, rue St-Antoine - Gond-Pontouvre (Chte)
Situation de famille (1) marié, 1 enfant né le 10.4.1928
Qualités professionnelles Bonnes
Services militaires {
 (grade, campagnes, citations, Marines du 6.10.1913 au 4.1.1921
 blessures) Quartier maître - Campagne 1914-18
 Blessé de guerre 60% invalidité
Affiliation politique (s'il y a lieu) { sans renseignements
Date de l'arrestation 10.6.1944
Motifs de l'arrestation { sans renseignements
Condamnation {
Date, tribunal, motif {
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {
Lieu d'internement ANGOULEME
Nom du défenseur

(1) Indiquer les dates de naissance des enfants.

Voir au dos pour rémunération de VARACHE.

Rémunération

Traitemet 1547
Indemnité r/ésidence 214

Indemnité sp/ciale
temporaire 1250

Allocation familiale
et salaire unique ...//1111111 11

Total 3022 Frs

Région du Sud-Ouest
Services Administratifs

Paris, le 22 Juin 1944

Bureau du Personnel
Pf. Co

Le Chef des Services
Administratifs à

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction

Agents incarcérés

VR: PA 1
du 18.6.44

Comme suite à votre communication rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M. VARACHE Armand, mécanicien de route au dépôt d'Angoulême, une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des trois quarts des autres éléments de rémunération.

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer, dans le plus court délai, les renseignements que vous pourrez recueillir sur les motifs de l'incarcération de cet agent.

VIEL

L'original est classé au dossier "Rémunération"

une consigne indiquant pour chaque période de la journée, comment l'alerte doit être donnée (1).

III. — OBSERVATIONS IMPORTANTES

L'arrêt d'un train demandé dans les conditions qui précèdent, devra être obtenu par tous les moyens dont on dispose. Toutefois, sur les lignes à block automatique, il ne sera pas fait usage du dispositif d'urgence.

Si, en regardant passer un train, un agent remarque des anomalies autres que des boîtes chaudes : chargement déplacé, porte de tombereau ouverte, blocage, etc... il doit donner l'alerte dans les mêmes conditions.

*Le Chef du Service
de l'Exploitation,*

Signé : **SOULARD.**

*Le Chef du Service
Matériel et Traction,*

Signé : **BERTRAND.**

*Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,*

Signé : **CHRÉTIEN.**

(1) Sur la ligne de Paris au Mans, l'usage des téléphones d'alarme sera particulièrement commode.

MINUTE

SD 29/6
PARIS le Juin 1944

PA 1

Arrondissement de BORDEAUX

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

b _____

- Suite à votre transmission VP du 12/6/44-

Monsieur le Directeur a décidé d'attribuer à la femme de M. VARACHE Armand, mécanicien de route au dépôt d'Angoulême, une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des 3/4 des autres éléments de rémunération.

Vous aurez à nous communiquer dans le plus court délai, les renseignements que vous pourrez recueillir sur les motifs de l'incarcération de cet agent.

Préparez de faire connaître à la 3ème section B du Service Général de l'Exploitation, la date exacte d'incarcération et le cas échéant, celle de libération de VARACHE.

EXPÉDIÉ LE

• 4 JUIL 1944

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

Joint le 3 Juillet 1944 Signé PESEZ

Copies pour la 3ème section B du
Service Général de l'Exploitation.

29.6.44

Noms et prénoms

Clement Gaston

Date de naissance

16.10.1883

Situation (Gélibataire

de ~~veuve~~ Marié ou Veuf

famille(1) { sans enfant

{ avec enfant (nombre)

Affectation (Emploi (spécialité)

au moment

Ouvrier
Chaud fer

du départ { Etablissement

Berlins

{ et Localité

Date de mise à la retraite:

31.12.1938

Adresse où l'agent s'est retiré

41 Av. Maréchal Pétain - Béziers

Aptitudes (1):

immédiatement

- Utilisable dans son { après réadaptation
ancien emploi. { de 30 jours

- Utilisable dans l'emploi

de

après réadaptation de 30 jours.

- Inutilisable

17/9

Angoulême, le 12.7.44

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

MATERIEL & TRACTION

M. l'Ingénieur C.A.M.T.
BORDEAUX

Le mécanicien VARACHE Armand, de notre dépôt a été libéré. Il s'est présenté à notre dépôt le 11 courant.

Angoulême, le 12.7.1944
LE CHEF DE DEPOT d'ANGOULEME
Signé :

COPIE à M. le Chef du Service Matériel et Trac-
tion - Division du Service Général
(Personnel)

comme suite à ma transmission Vp du 12.6.44 si-
gnalant l'arrestation de VARACHE par les Auto-
rités allemandes.

COPIE à Mr. le Chef de la D.T. auprès de l'EBD
de Bordeaux, comme suite à ma transmission Vp
du 12.6.44.

COPIE à PLANUS.

Bordeaux, le 18 juillet 1944

L'INGENIEUR C.A.M.T.



25/8

Bordeaux, le 25 juillet 1944

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5ème Arrondissement -

Vp

Monsieur le Chef de Bureau
Régional de la Solde , à
BORDEAUX

• AGENTS INCERERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à la lettre PA.I du 30.6.1944 dont copie vous a été adressée, concernant l'attribution à la femme du mécanicien de route VARACHE Armand du dépôt d'ANGOULEME, d'une allocation égale au montant des allocations familiales augmenté des 3/4 des autres éléments de rémunération .

Je vous fais connaître que VARACHE qui avait été arrêté par les autorités allemandes le 10-6-44, a été libéré et a repris son service le 11-7-1944.

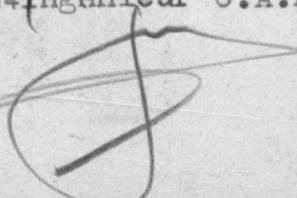
L'Ingénieur C.A.M.T.

COPIE transmise à Monsieur l'Inspecteur Principal chargé du Service Général(PA.I), comme suite à sa lettre du 30-6-444 qui ne nous est parvenu que le 24-7-44 .

BORDEAUX, le 25 juillet 1944
L'Ingénieur C.A.M.T.

Vp

COPIE au dépôt
d'ANGOULEME



Paris, le ju..... 1944

MINISTÈRE DE LA GUERRE

PAL
AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

ARRONDISSEMENT M.T. à BORDEAUX

- Suite à votre transmission du 18.7.44.7

Prière de nous adresser, dès que possible,
les explications écrites du mécanicien de
route VARACHE, Armand, du dépôt d'Angoulême
sur les faits ayant motivé son incarcération
par les autorités allemandes.

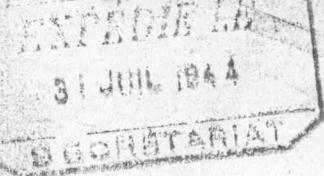
LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : LABECK



MINUTE

Paris, le 31 juillet 1944



PAR
AGENTS INCARCERES PAR DES
AUTORITES ALLEMANDES. -

Monsieur le Chef des SERVICES
ADMINISTRATIFS,

- Suite à notre transmission N°1 du 13.6.44. -

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération à compter du 10.7.44 du dénommé de renom VARACHE, Armand, du dépôt d'Angoulême incarcéré par les autorités allemandes.

Nous vous serons ultérieurement
les explications écrites de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

Varache Mécanicien
S.M.C.F. dépôt P.O.
Angoulême

ANGOULEME, le 28 Décembre 44

Transmis à Mr l'Ingénieur C A M T
BORDEAUX

Lettre du mécanicien de route VARACHE Armand de notre dépôt par laquelle il demande de lui faire connaître la suite donnée à sa lettre qui vous a été transmise le 11/9/44 et par laquelle il demandait:

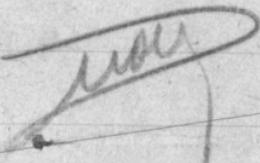
- 1^{er}) que les retenues qui lui avaient été faites sur son traitement à la suite de son internement par les autorités allemandes du 10/6/44 au 11/6/44, lui soient rappelées.
- 2^{me}) Que son arrêt pour maladie du 16/7 au 30/9/44 soit considéré comme blessure en service et par voie de conséquence qu'il lui soit rappelé la moyenne de prime due à tout agent blessé en service.

T.S.V.P.....

D'autre part, cet agent demande également qu'il lui soit rappelé les 3/I2 qui lui ont été retenues sur sa prime de fin d'année (réduction pour absence).

En ce qui concerne le I^o nous vous avons adressé pour cet agent le 6/I2/44 une fiche de renseignement prévue par lettre N^o I259 du 8/II/44 de Mr le Directeur.

LE CHEF DE DÉPOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Toussaint". It is written in a cursive, flowing style with a prominent 'T' at the beginning.

vingtième 24 décembre 1914

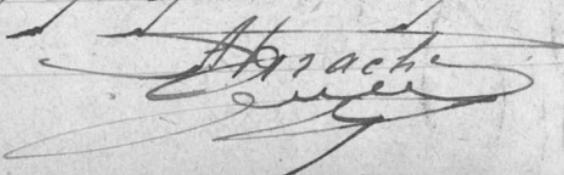
Monsieur le directeur

J'ai l'honneur de porter à
votre connaissance, qui ayant acheté
deux lettres et un certificat médical
à mon administration au sujet de
revenus effectués sur mon solde
pendant mon internement, et la
maladie qui est la suite de
mauvais traitements et privations
subis au cours de l'inquisition

Definis deme subis
fortifiant la réponse, mais une
troisième reçue de 3 $\frac{1}{2}$ francs
de grêve ma prime de feu
d'hiver.

Je vous donc Monsieur

Le directeur Sottiletti a informé hier
le secrétaire général des Comités
industriels de l'ensemble des salariés
et prime année 1944.

Je me demande comment
avantage de la résistance que
j'ai fait de Avril 1941 à
septembre 1944. Mais en
échange je crois qu'il est de
mon devoir de protestez auprès
de vous de la façon dont on
traita les vrais résistants
à la C^e, et moi en particulier
je vous prie Monsieur
de direz-moi d'acceptez les
marques de mon sincère dévouement
et de mon profond respect


DUPLICATA

ANGOULEME le, 7 Septembre 1944.

Monsieur le Chef de Dépôt

ANGOULEME

J'ai l'honneur de vous informer qu'
ayant été arrêté par les Allemands le 10
Juin 1944, évadé du camp de concentration de
COMPIEGNE je suis rentré à mon domicile
le 11-7-44.

A la suite des mauvais traitements
subis pendant ma détention, j'ai du
m'arrêter le 16-7-44.

Au cours de cet arrêt je fus dans
l'obligation de me faire opérer par le
docteur MAYAUD pour "lesions nasales".

Ceci étant les suites de mon interne-
ment, je vous demanderais de vouloir bien
me faire transformer ma maladie en blessure
en service; ou encore me faire porter en
service jusqu'à la date de ma reprise.

Votre tout dévoué serviteur:

A. VARACHE

A. VARACHE Mécanicien Dépôt d'ANGOULEME

DUPLICATA

ANGOULEME le, 11 Septembre 1944.

TRANSMIS à:
Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.
BORDEAUX

Pour la suite utile.

Lettre du Mécanicien de Route VARACHE
Armand de notre Dépôt arrêté par les
autorités allemandes le 10-6-44 et libéré le
11-7-44.

Cet agent qui n'a pas eu de bulletin
d'arrêt pour maladie à la date de sa
libération demande à être considéré comme
blessé en service depuis cette date.

Ci-joint certificat médical établi par
le Docteur TOUZET médecin de la S.N.C.F.

Pas d'objection.

LE CHEF DE DEPOT:

Signé: ROBIN

25/9

S.N.C.F.

Bordeaux, le 5 janvier 1945

Région du Sud-Ouest
MATERIEL ET TRACTION

5ème Arrondissement DEPOT D'ANGOULEME

Vp

Suite à votre transmission du 28-12-1944
de la lettre du mécanicien VARACHE .

En ce qui concerne :

- 1°)- les retenues faites sur son traitement, du fait de son internement par les Autorités allemandes; la fiche de renseignements que vous avez établie a été transmise au Bureau Régional de la Solde qui fait le nécessaire pour la paiement de la somme lui revenant.
- 2°)- son arrêt pour maladie du 16-8-44 au 30-9-44 qu'il désirerait voir considérer comme arrêt pour blessure en service, nous ne trouvons pas trace de réception de votre transmission du 11-9-1944

En conséquence, je vous prie de m'adresser une copie de la lettre de VARACHE et de votre transmission .

A { Prière de renseigner VARACHE en ce qui concerne le 1° et l'aviser que dès réception du duplicata réclamé au 2° il sera procédé à l'examen de sa demande .

2) *Marquer l'ingénieur C.A.M.T. Bordeaux*
Extrait copie de la lettre L'ingénieur C.A.M.T.
de Varache et de notre transmission
pour nous avoir fait le nécessaire
Le 27/1/45
Le chef du dépôt
Le 27/1/45

25/II

S.N.C.F.

Région SO- M.T.

5^{ème} Arrondissement

- - - - -

TRANSMIS à Monsieur l'Inspecteur
Principal chargé du Service Général (Personnel) .

Le mécanicien VARACHE ^{Armand} arrivant du dépôt
d'ANGOULEME a été :

- incarcéré par les Allemands du 10-6-44 au 11-7-44
- en situation de maladie du 16-7-44 au 30-9-44

Le bureau Régional de la Solde à
Bordeaux a fait le nécessaire pour le rappel
de la Solde perdue par VARACHE du fait de son
incarcération .Cet agent en a été avisé .

A { Mais il demande en outre, que nous cone-
sidérions sa maladie comme blessure en ser-
vice, son arrêt étant consécutif aux mauvais
traitements qu'il a subis pendant son inter-
nement .Nous n'avons pas trouvé trace de sa
lettre su 7-9-44 ,de la transmission du 11-9-
44 du dépôt d'Angouleme, et ne possédons pas,
par suite le certificat médical qui était an-
nexé à cette transmission? Je vous demande-
rais de bien vouloir me faire connaître votre
décision en ce qui concerne "A" .

Bordeaux, le 25 janvier 1945
L'Ingénieur C.A.M.T.

Ac rien
no/1
bwd
Vp

Huet

nach Auslade-
Uebergangs- bahnhof

à gare de débarquement
transit

Leitungsweg über
Acheminement par

Wagen müssen am ✓ bis ✓ Uhr zur Verladung bereitgestellt werden.

Les wagons vides pour le chargement sont à fournir en temps voulu.

Der Fahrplan ist in 4-facher Ausfertigung zu bearbeiten | L'horaire sera reproduit en 4 exemplaires.

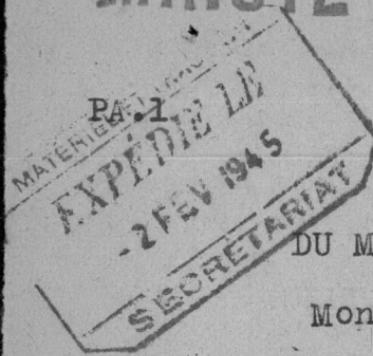
Bemerkungen :

Observations :

8359- 5ha- 400

MINUTE

Paris, le janvier 1945



LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
à
Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

AGENT INCARCERE PAR LES ALLEMANDS

Le mécanicien de route VARACHE, Armand, du dépôt d'Angoulême, a été incarcéré par les Allemands du 10.6.44 au 11.7.44

Dès sa libération cet agent a dû par suite des mauvais traitements pendant sa détention, s'arrêter pour maladie du 16.7.44 au 30.9.44.

VARACHE DEMANDE A ETRE, pendant cette absence, considéré comme blessé en service.

J'ai l'honneur de vous demander quelle suite il y a lieu de donner à la demande de cet agent.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: LISSACO

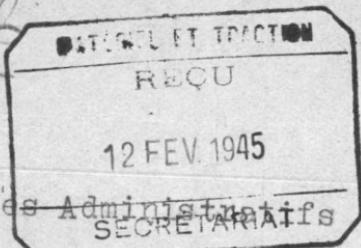
Effectif nécessaire au roulement		Travail		Amplitudes		Durée des Repas	
		Durée de la journée par grande période de travail	Durée moyenne du travail en tête des trains	Amplitude de la journée par grande période de travail	Amplitude moyenne journalière par grande période de travail	à la résidence	Hors résidence
Roult 155	17						
Roult 161	5						
Roult 164	7						
23	24	Parcours journalier	Déplacements de nuit				
180		8.06		10.10		3.30	
"							
"							
115		9.02		13.32		9.59	
63		10 5.85		18 7.74	-	13.28 14.05	
166		8.60 7.44		10.32 9.55	-	22 15.59	
21	127		9.38	13.56		8.01	
55		6.17		8.23	4.911		

OBSERVATIONS
PARTICULIÈRES

97/5/2

REGION DU SUD-OUEST. SERVICES ADMINISTRATIFS Paris, le 10 FEV 1945
Pl/Co

PA



Le Chef des Services Administratifs

a Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

VR: P A 1
du 2-2-45

Votre lettre rappelée ci-contre, concernant M. VARACHE Armand, mécanicien de route au dépôt d'Angoulême, incarcéré par les Allemands du 10 juin au 11 juillet 1944, puis demeuré en situation de maladie du 16 juillet au 30 septembre à la suite des mauvais traitements subis pendant sa détention.

J'ai l'honneur de vous préciser que cet agent doit bien être considéré comme malade en dehors du service et non comme blessé en service.

✓ LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

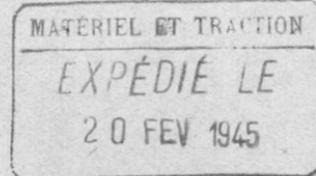
PA

Copie pour A M T de Bourdeau,

Suite à votre transmittin Vp du 21.1.45
avec prière de prendre note et d'aviser si intéressé.

Paris le 20 Février 1945

Le Chef du D^m
Ligue. L'acquit



Verdier Roger

classe à Bourdeau Marcel

Vergne Pierre

Dépôt de Limoges

classé à Germinal

Groch 16

VII 2906
Agent incarcéré par les autorités allemandes.
pour franchissement de la ligne de démarcation
sans laissez passer

Vialatte Gabriel manœuvre spéciale Sub. Cordonne
incarcéré le 28. 4. 1942

1/2 solde + AF (de l'assimilé H. le Directeur mai 1942)

libéré le 26 mai 1942

Sanction : B. A. I

Orléans, le 28 avril 1942



*R
jm*

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Gén. Général - fm -

par le télégramme

Il nous est signalé par télephone, du dépôt de Bourges, que ce jour à l'arrivée du train 3051 (Vierzon-Bourges) à 18 h 30, un groupe de personnes était conduit aux autorités de police de Bourges, parmi lesquelles se trouvait un nommé VIALETTE ou VIALLETTE de l'entretien où du droit de Capdenac.

Cet agent était, comme les autres, du groupe en question, arrêté pour irrégularité de franchissement de la ligne de démarcation à Vierzon.

Je donne copie à mon collègue de Brive.

copie à l'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT MAR.

164

COPIE pour M. l^e Ingénieur C. A. M. T.
à BRIVE.

Orléans, 28 avril 1942.

copie à l'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT MAR.

IV.p.161.72

Tours
Copie à l'entretien de Capdenac.
(Suite à ma Cision téléphonique de ce jour)

Pour me confirmer qu'il s'agit bien du manœuvre spé VIALETTE Louis. Me fournir par retour du courrier tous renseignements que vous possédez au sujet de cette arrestation et me faire parvenir en 4 ex. la fiche prévue par ma lettre du 9.3.42.

Copie au Service Général-PERSONNEL
L'INGENIEUR CHEF D'AV

Br-EK
S N C F
REGION SUD-OUEST

RENSEIGNEMENTS à remettre en cas d'arrestation
d'un agent de la SNCF par les autorités d'occupation

NOM
Prénoms
Grade à la S N C F
Résidence de service
Date d'entrée à la S N C F
Date et lieu de naissance
Domicile civil
Situation de famille
Qualités professionnelles
Services militaires
Grade, campagnes, citations,
blessures
Affiliation politique s'il y a
lieu
Date de l'arrestation
Motifs de l'arrestation
Condamnation
Date, tribunal, motif
Eléments de toute nature suscep-
tibles de justifier un recours
en grâce
Lieu d'internement
Nom du défenseur

VIALETTES
GABRIEL, LOUIS, JOACHIM
manœuvres spécialisés
Entretien de Capdenac
10 Juillet 1924
4 Octobre 1900 - Livignac le Bas Commune de
Capdenac - Gare Aveyron
Sourdille Commune de Capdenac-le-Haut
par Pigeon (Lot)
Marié - 1 fils né le 8-10-22 (décédé le
9-7-41) 1 fille née le 22-8-30
- fils né le 12-4-32
Donne satisfaction dans son oeuvre
Notation N
1^{er} Régiment de hussards - Incorporé
le 1-4-22 - libéré le 3-3-22
23 AVRIL 42 à l'arrivée du train 251
Vierzon - Bourges 15 h 37
Irregularité de franchissement de la
ligne de démarcation à Vierzon

(Indiquer les dates de naissance des enfants)

Récapitulation des inventaires. — Bons de Travaux.

TEMPS ALLOUÉ PAR INDICE (a) (non compris les modifications)

PARTIES DU VÉHICULE		Indice	Ferrage	Soudure	Charrionnage	Frein à air	Roulement (Levage ou V.B.)	Voilerie	Peinture	Total
Châssis (1)	Traverses... { Extrêmes	1								
	Intermédiaires	2								
	Brancards	3								
	Bogies	4								
	Plaques de garde	5								
	Suspension	6								
	Choc	7								
	Traction	8								
Caisse (2)	Châssis	9								
	Frises	10								
	Toiture	11								
	Vigie	12								
	Peinture	13								
	Roulement : opération périodique et réparation	14								
	Frein à air (4) { Réparation	15								
	Frein à main	16								
	Châssis et caisse	17								
	Travaux divers	18								
TOTAUX.....			3.72	0.50	1.09	1.99	4.92	1.66	1.19	24.40
Exécution	Remise des inventaires. Bons de travaux pour exécution	Dates	2988	-	3.00					
	Rentrée des inventaires. Bons de travaux après exécution	Dates	et 25	et 26						
Temps passé à la réparation (non compris les modifications).....			3.00	0.33	1.00	6.50	4.00	1.00	10.33	16.83

(a) Les Entretiens n'ayant pas de B.O.T. indiqueront le temps passé par indice.

PRÉVISIONS D'EXÉCUTION. Cde n°.....

Voie n°.....

Série.....

n°.....

Date { de mise en main :
de terminaison

Temps prévu pour exécution	Ferrage	Soudure	Total (Ferrage) + (Soudure)	Charrionnage	Roulement (Levage ou V.B.)	Frein à air	Voilerie	PEINTURE	OBSERVATIONS
	Intérieure	Extérieure	Inscriptions						
Temps alloué à T.	3.72	0.50	4.22	2.99	1.66	1.99	1.66		2988 16.83
Total n°.....	3.34								784
pr démontage									
pr remontage	3.30		3.30	1.91	2.72				

S N C F

VII 2906
Capdenac le 1 Mai 42

REGION SUD-OUEST

Monsieur ~~l'Ingénieur~~
C A M T ~~B P I V E~~

" AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES
D'OCCUPATION "

Suite à vos lettres IVp 161.72 du 9-3-42

Ci-dessous les renseignements concernant le manœuvre spécialisé VIALETTES GABRIEL de notre établissement :

1°) - RENUMERATION :

a- Eléments fixes -

Traitements mensuel net :	84
Prime fixe mensuelle nette :	68
Total :	908 Fr

b- Indemnité unique ----- : 646

Allocation familiale salaire unique, supplémentaire ----- :	380
Total	1026 Fr

2°) - RESSOURCES DE LEUR FAMILLE :

Femme sans profession - Ses deux enfants 10 et 11 ans vont à l'école.

Ci-joint en 4 exemplaires la fiche prévue par lettre précitée

Transmis à la Direction du Service Financier
Personnel
Autre à retour transmission à la direction
30/4/42
Permis, le 11 Mai 1942
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction

SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau du Personnel

Pl

MATERIEL ET TRACTION

REÇU

11 MAI 1942

11 MAI 1942

VII

290 b

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du
MATERIEL et de la TRACTION,

Comme suite à votre proposition de secours du 6 mai courant en faveur de la famille de M. VIALETTES, manœuvre spécialisé à l'Entretien de Capdenac, incarcéré par les Autorités allemandes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur a décidé de limiter ce secours au montant des allocations familiales augmenté de la moitié des autres éléments de rémunération.

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Jan

MINUTE

Paris, le

10

mai 1942

1942

1942

1942

SECRETARIAT

A.M.T. de BRIVE

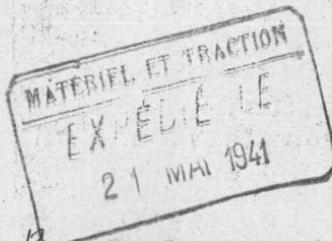
Pa
AGENTS INCARCERES
PAR LES AUTORITES
ALLEMANDES

Le Directeur a décidé d'attribuer
à la famille du manœuvre spécialisé VALENTIN
Gabriel de l'entretien de Capdenac, pendant
la durée de l'incarcération de celui-ci
un secours égal au montant des allocations
familiales augmenté de la moitié des autres
éléments de rémunération.

Prière de vouloir bien faire connaître à
la 3^e section B du Sec Général de l'Exploita-
tion à Bordeaux, la date exacte d'incarcéra-
tion de VALENTIN et, le cas échéant, sa date
de libération.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SEC GÉNÉRAL

Signé: DÉTIENNE



Copie pour la 3^e Section B du
Service Général de l'Exploitation à Bordeaux

AS?

1925

58

64

69

AGENTS NON MOBILISABLES

Nom et prénoms: PASSELEYGUES Alexis

Emploi (spécialité dans l'emploi): Visiteur

Etablissement d'attache : Ent. St Pierre

Autorisations:

{ de recrutement: 1929

Classe { de mobilisation

{ suivant art. 58) 1929

Déclaration faite avant le 1-2-40

Situation { Marié } Nombre d'enfants
de { Veuf } vivants: 2
famille { Divorcé }
{ Célibataire }

Situation { AS indéterminée
Exempté }
militaire { Réformé
Sans affectation
(Appel différé)

8^e section 2406
12, 1.

OBSERVATIONS

8^e Son CFC

IV-p-

Transmis à la DIVISION DU SERVICE
GENERAL (PERSONNEL)

VII 2906

(Suites à mes transmissions IV-p- 161.72
du 30-4-42 de la lettre du 28-4-42 du 1^e Arron-
dissement MT et IV-p du 4-5-42 de la lettre
du 1-5-42 de l'Entretien de Capdenac).

Cet agent a été libéré le 26-5-42 à
11 h.30 et a repris son service le 28.

C'est au retour d'un voyage à Paris
où il s'était rendu en franchissant en fraude
la ligne de démarcation qu'il a été arrêté par
les autorités occupantes.

Brive, le 5 Juin 1942
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL & DE LA TRACTION.

VII 2906
Capdenac 2-6-42

IV p

B. 161

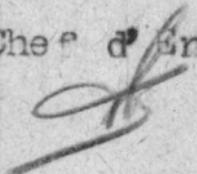
3458

Monsieur l'^e Ingénieur CAMT
BRIVE

! Suite à votre note IV.p du 29-5-42 ci-jointe

Le manœuvre spécialisé VIALETTES Gabriel nous a déclaré : qu'en revenant de Paris, il était descendu à Vierzon pour se ravitailler. En passant sur le pont du Chêv des soldats allemands lui ont demandé ses pièces d'identité. VIALETTES n° ayant pas de laissez passer a été arrêté.

Le Chef d'entretien Ppal



SOCIETE NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
REGION DU SUD-OUEST
4^e Arrondissement
du Matériel et de la Traction
2, Rue Auguste-Comte. — BRIVE
Téléphone : 2.28

VII 29/6

- 1 -

TP

Entretien Capdenac

Je vous prie de me faire
connaître, par votre établissement
d'un double exemplaire, les raisons
pour lesquelles cet agent a
été arrêté.

Burg, le 29. 5. 42

E

L'Administrateur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction

Entretien de Capdenac

Enregistré le 29.5.42

N^o 161

Noms, prénoms : Guerry Edmond M^{le}
 Qualité : Employé 8^e
 Service à assurer (jour, nuit) :
 Durée du congé : 1/2 jours (à partir du 11. 9. 19)
 Motif : maladie

Adresse où l'agent va passer son congé : Brive

Date du dernier congé pris dans l'année : 26. 11

Congés non pris au 1^{er} janvier dernier sur l'exercice précédent :

Congés à prendre au titre de l'exercice en cours :

Congés et absences depuis le 1^{er} janvier précédent

Congés avec solde :	<u>1/2</u>
	Congés sans solde :
	Congés pris par suite de disponibilité :
	Interruption pour maladie :

Date des repos pendant la durée du congé demandé :

A Brive, le 27. 9. 19

Signature de l'Agent

Voir au verso

(1) Services administratifs, Service de la Comptabilité Générale, Services Financiers, Exploitation, Matériel et Traction, Voie et Travaux, Service de Santé et d'Hygiène.

Talon à remettre à M

comme suite à sa demande de congé

Le congé de _____ jours sollicité à partir du _____ pourra être pris, si les nécessités du service le permettent.

Paris, le 1^{er} juin 1942

juin 1942

2906

Pa

Arrondissement MT BRIVE

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

MATÉRIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
au 5.6.42.

Suite à v/transmission IV.p du 5.6.42.

En vue de la sanction administrative à prendre à l'égard du manœuvre spécialisé VIALETTES Gabriel, de l'entretien de Capdenac prière de vouloir bien nous adresser le plus rapidement possible les explications écrites de cet agent sur les faits qui lui ont valu son incarcération par les autorités allemandes.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

1. *Leucine*

VII 2906

IV p
B 184
3458

Capdenac le 12 juin 1942.

Monsieur l' Ingénieur C.A.M.T.
BRIVE

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

(Suite à la lettre pa de Mr l' Ingénieur ppal de la Division du Sce Général du 10.6.42- Votre transmission IV.p du 11.6.42.)

ci-joint les explications écrites du manœuvre spécialisé VIALETTES Gabriel de notre entretien sur les faits qui lui ont valu son incarcération par les autorités allemandes.

12
Transmis
à la Division
du Général
(Personnel)
Secteur
Le chef de 3/6/44
lettre 10.6.42
Joint le 10.6.42

MINUTE

VII 2906

Paris, le **juin 1942**

MATERIEL ET TRACTION

Pa EXPÉDIE LE

20 JUIN 1942

SECRÉTARIAT

LE CHEF DU SERVICE

DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

Suite à notre lettre Pa du 6 mai 1942

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération le 26 mai 1942 du manœuvre spécialisé VIALETTES Gabriel, de l'entretien de Capdenac, incarcéré par les autorités allemandes le 28.4.1942 alors qu'il tentait de franchir la ligne de démarcation sans laissez-passer.

Je propose d'infliger à cet agent un Blâme avec inscription au dossier.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Signé: DÉTIENNE

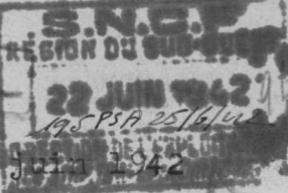
Detienne

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

Paris, le 20



Pa

S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST

22 JUIN 1942

DIRECTION DE L'EXPLOITATION
LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES

25 JUIN 1942

SECRE

Suite à notre lettre Pa du 6 mai 1942

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la libération, le 26 mai 1942, du manœuvre spécialisé VIALETTES Gabriel, de l'entretien de Capdenac, incarcéré par les autorités allemandes le 28.4.1942, alors qu'il tentait de franchir la ligne de démarcation sans laissez-passer.

Je propose d'infliger à cet agent un Blâme avec inscription au dossier.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

L'Ingénieur Principal
à la division du Service Général

Affam

L. D. Dury

Ditz

24/6



Pa.

AGENTS INCARCERES PAR
LES AUTORITES ALLEMANDES.

Arrondissement de BRIVE,

Suite à votre transmission IV p du 13.6.42.

Il y a lieu d'infliger un blâme avec inscription au dossier, au manœuvre spécialisé VIALETTES, Gabriel, de l'Entretien de Capdenac pour avoir franchi la ligne de démarcation sans laissez-passé.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

Viarteix, Robert

Classé à Guillonneau, Maurice

Affaire VIGNOLLES

Affaire à GACON

Affaire VILLENEUVE

Classé à Bessaudou

VII 290 b

ANNEXE A L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE

M VIALETTES GABRIEL (qualité) MANOEUVRE Sp 56 (résidence) ENTRETIEN DE CAPDENAC
Mod: 4.704 (O. G. 39)

100.000 ex. in-4° Carré bulle 8 k. — Limoges, imp. Ussel, A. Bontemps, succ. 37-2-25

EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS REPROCHÉS A L'AGENT (dater et signer)

Capdenac le 12/6/1942

En congé régulier à partir du 24-4-42. Vous êtes allé à Paris et avez franchi la ligne de démarcation sans le laissez-passer régulier.

A votre retour vous avez été incarcéré par les Autorités allemandes le 26 Avril 1942 à Vierzon, pour défaut de laissez-passer.

Veuillez faire connaître ci-dessous le motif qui vous a nécessité le voyage à Paris dans de telles conditions ainsi que les conditions dans lesquelles vous avez été arrêté.

Le Chef d'entretien ppal



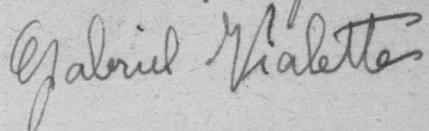
* 2 jours de congé + repas

EXPLICATIONS DE L'AGENT (dater et signer)

a Monsieur le chef d'entretien
Principal Capdenac

tant au congé régulier je me suis rendu le 24.4.42 à Paris pour contracter un acte d'une parcelle de terre que j'ai acheté et que le propriétaire habite Paris l'affaire étaient très urgente. Je me suis rendu sans laisser passer pour rendre le plus et possible la affaire close. Y ait étaient pris le Dimanche 26 avril à 11 h 30 de retour de Paris au pont du Cher à Vierzon par les autorités Allemandes allant chercher du pain pour mon Diner midi. Y ait été interrompu parce que je ne vais pas de laisser passer

Capdenac le 12 juin 1942



VII 290b

Agent arrêté par les autorités Allemandes

Vincendeau, Léonce

Arrêté le 22.8.1941

VII 29 8^{me}

Vicendem Leonie ouvre At. ²⁵ Perigueux.

Par professe de sanctum ayant donné le motif de
l'arrestation

Pa MINUTE

Ateliers de Peugot

VII 990b

- Suite à vos lettres de 27 et
29 aout 1941 -

Le vous prie de veuillez
bien nous adresser d'urgence ~~la~~ pour
~~faire~~ ~~re~~ la demande d'assistance
l'essence de vos ateliers, arrêté le
22 aout 1941 par les autorités
allemandes, la fiche réglementaire
prise par la lettre P 5329 du
15 mai 1921 du 2^e C. P. I. dont
copie vous a été donnée le 27.5.41.

Vous voudrez bien également
nous donner des renseignements
détails sur la situation de la
famille de cet agent.



Périgueux, le 27 Août 1921

VII 290

L'Ingénieur chef des ateliers de Périgueux
à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de
la Traction
(division du service général - personnel)

Comme suite à notre lettre App.D du 25 Août relative
à l'ajusteur monteur VINCENTEAU, Léonce, des ateliers de
Périgueux, arrêté le 22 courant, par les autorités allemandes
au cours d'un congé régulier alors qu'il se trouvait aux
environs de St. Pierre des Corps, j'ai l'honneur de vous
envoyer ci-joint copie d'une lettre qui vient de nous être
adressée par les ateliers de Tours.

L'Ingénieur chef des ateliers


TOURS, le 25 AOUT 1941

VII 29 juillet

Ap

Monsieur l'Ingénieur Chef des Ateliers
de PERIGUEUX.

Comme suite à ma dépêche de ce jour, je vous informe que l'ouvrier VINCENDEAU Léonce de vos Ateliers, qui se trouvait en congé régulier de 14 jours à Tours, dans sa famille, avec son beau-fils (autorisation de passage d'une zone à l'autre accordée par la W.V.D. aux agents de Chemins de fer) a été arrêté vendredi matin 22 courant, par des douaniers allemands, dans les circonstances suivantes :

Après avoir passé quelques jours à Manthelan dans une petite propriété appartenant à ses parents, à quelques kilomètres de la ligne de démarcation, il se préparait à rentrer à Tours et avait pris place dans ce but dans une voiture des Chemins de fer Economiques Manthelan-Esvres. A ce moment là des douaniers allemands vinrent contrôler l'identité des voyageurs présents comme ils le font de temps à autre, et ne se jugeant sans doute pas satisfaits des pièces d'identité fournies par Vincendreau, ils l'arrêtèrent ainsi que son beau-fils et le conduisirent à Tours à la Caserne du 501^e Chars d'assaut.

Tels sont les renseignements fournis par la mère de l'intéressé.

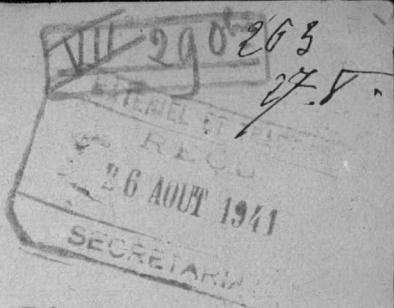
Nous allons tenter une démarche auprès de la Kommandantur pour obtenir la mise en liberté de Vincendreau et vous tiendrons au courant.

L'Ingénieur Chef des Ateliers,

Alphonse de Lamotte

d
App.D

Périgueux, le 25 Août 1941



L'Ingénieur chef des ateliers de Périgueux
à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de
la Traction
(division du service général - personnel)

J'ai l'honneur de vous informer que l'ajusteur monteur VINCENDEAU, Léonce, des ateliers de Périgueux, qui avait bénéficié, par application des dispositions de la lettre M. II 793 0/5 du 28.6.41, d'une autorisation d'absence de 14 jours pour se rendre en compagnie de son beau-fils, chez ses parents à St. Pierre des Corps, aurait dû reprendre son service ce jour 25 courant.

Cet agent ne s'est pas présenté à la prise de service. Nous avons eu dans la matinée la visite de sa femme, qui nous a déclaré que le 22 courant, à 7 h 30, son mari avait été arrêté par les autorités allemandes à la station des chemins de fer départementaux de Manthelan (Indre et Loire), alors qu'il allait regagner St. Pierre des Corps en vue de son retour. Durant son séjour à St. Pierre, VINCENDEAU s'était rendu jusqu'à Manthelan où résident ses beaux-parents pour leur aider à la moisson.

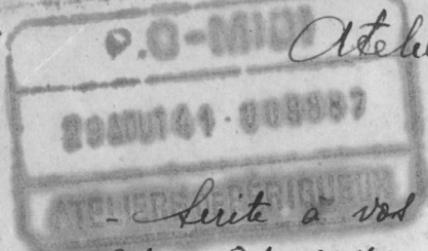
Les ateliers de Tours nous ont adressé à ce sujet la dépêche dont ci-après copie, reçue ce jour à 14 h 30 :

" Ouvrier VINCENDEAU, Léonce, en congé à Tours n'a pu rejoindre à l'expiration de son congé - lettre suivit "

Nous vous tiendrons au courant des renseignements complémentaires qui nous seront fournis par les ateliers de Tours.

| L'Ingénieur chef des ateliers
Méthay

Pd.



Ateliers de St-Étienne

29/08/41

1 copie

1 - Ecrite à vos lettres des 25 et
27 aout 1941.

Ap 129
4

Le vous prie de veuiller bien
nous adresser d'urgence, pour
l'ouvrier Vincenteau, Léonce, ob no.
1000, ateliers, arrêté le 22 aout 1941 par
les autorités allemandes, la fiche
réglementaire prévue par la lettre
P 5329 du 15 mai 1941 du 3^e
C.P. dont copie vous a été donnée
le 27.5.41.

Vous voudrez bien également
nous donner des renseignements
détails sur la situation de la
famille de cet agent.

Paris, le 28 Aout 1941

l'Inspecteur Principal
chargé du Service Général

(Par son agent)

Gutlaender

1^{re} au nom de l'Inspecteur Principal
charge du Service Général. L'ouvrier
est chargé de famille.

Ce-joint la fiche demandée.
Avant que l'indique cette fiche au 5
situation de famille, Vincenteau est marié,
son femme est coiffure, il a un beau fils
âgé de 15 ans qui est cocher. (2^e aîné
d'un enfant d'un 1^{er} lit de sa femme)
L'ouvrier le 29.8.1941.
L'ingénieur Chef des Ateliers

AGENT SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER SON SERVICE
DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

NOM ET PRENOMS : VINCENDEAU Léonce, Jean

GRADE : Ouvrier-ajusteur-monteur

ETABLISSEMENT : Ateliers de Périgueux

NE LE : 12 décembre 1916 à St-Nazaire (L.-Inf.) COMMISIONNE le : 13 décembre 1940.

SITUATION DE FAMILLE : Marié - 1 beau-fils né le 29.5.1926 écolier - sa femme coiffeuse à Périgueux

ABSENT du 25 aout 1941 au 29.8.41....

MOTIF DE L'ABSENCE : VINCENDEAU qui avait bénéficié par application des dispositions de la lettre M 11793.0/5 du 28.6.41 d'une autorisation d'absence de 14 jours pour se rendre en Compagnie de son beau-fils, chez ses parents à St-Pierre-des-Corps, aurait dû reprendre son service le 25 aout 1941. Il ne s'est pas présenté à la date indiquée et sa femme nous a déclaré qu'il avait été arrêté le 22 aout 1941 par les autorités allemandes à la station des chemins de fer départementaux de Menthélan (Indre-et-Loire) alors qu'il allait regagner St-Pierre-des-Corps en vue de son retour à Périgueux - VINCENDEAU avait profité de son séjour à St-Pierre pour se rendre jusqu'à Menthélan où résident ses beaux-parents, afin de leur aider à la moisson.

VINCENDEAU à notre connaissance n'a pas contrevenu aux Règlements de la S.N.C.F. et nous envisageons aucune suite disciplinaire.

REMUNERATION DE L'AGENT :

Traitements : 813

Prime de travail : 104

Prime Rémun moyenne : 150

Indemnités fixes = Part A = 480

d° = Part B = 169

OBSERVATIONS DU SERVICE : Les Ateliers de Tours qui nous ont avisé par lettre du 25/8 qu'ils allaient tenter une démarche auprès de la Kommandantur pour obtenir la mise en liberté de VINCENDEAU nous ont fait parvenir une dépêche reçue le 29.8 à 9 heures par laquelle ils nous ont fait connaître que VINCENDEAU rejoindra Périgueux le 29.8.41. Nous confirmerons par lettre sa reprise de service.

Périgueux, le 29 aout 1941

périgueux, le 30 Août 1941.

VII 2903

App.

1 P.

L'Ingénieur Chef des ateliers de Périgueux

à Monsieur le Chef du Sce du Matériel et
de la Traation
Division du Sce Général - Personnel

J'ai l'honneur de vous informer que l'ajusteur-monteur VINCENDEAU Léonce que nous vous avons signalé le 25^{et} comme ayant été arrêté par les autorités Allemandes alors qu'il était en congé régulier chez ses parents à St Pierre des Corps s'est présenté ce jour 30-8 pour reprendre son service. Il nous a précisé que sa mésaventure provenait du fait que les douaniers Allemands qui ont procédé à son arrestation avaient estimé que la demande spéciale de congé dont il était muni et qui lui avait permis de se rendre en zone occupée, n'était pas une pièce officielle suffisante parce qu'elle n'était pas revêtue d'un chahet de l'autorité allemande. Ces dires nous sont confirmés par la lettre des Ateliers de Tours dont ci-joint copie, qui nous est parvenue ce jour 30-8.

Je vous serais très obligé de vouloir bien nous faire connaître comment doit être considéré VINCENDEAU pour la période du 25 au 29-8 inclus.

L'Ingénieur Chef des ateliers
Mellelay

Copie pour Monsieur le Chef de la Subdivision des Ateliers

m.

Tours, le 28 Août 1941

EST 290 bis

Ap.

Monsieur l' Ingénieur Chef des Ateliers
de PERIGUEUX

Comme suite à ma lettre du 25 courant, je vous informe qu'à la suite de nos démarches pressantes auprès de la Kommandantur, l'ouvrier VINCENDEAU Léonce, a été libéré ce jour à 12 h. par les Autorités allemandes d'occupation et mis en possession d'un laissez-passer pour rejoindre Périgueux.

Il se mettra en route demain matin pour regagner son poste.

J'ajoute que les autorités d'occupation ont reconnu que cette incarcération avait été faite par erreur et résultat d'un malentendu.

l' Ingénieur Chef des ateliers
Signé: de LAMOTHE

VII 290

AGENTS SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : Vincendeau Léonie Jean

Grade: ouvrier

(1)

Etablissement Ateliers Périgueux

Né le : 12. 12. 1916 Commissionné le : 18. 12. 40

Situation de famille : (2) Marie, 1 beau-fils, 15 ans écolier
sa femme, coiffure à Périgueux

Absent du : (3) 25. 8. 41 au : (4) 28. 8. 41

Motif de l'absence : (5) Absenté par des demandes allemandes changeant de vérifier l'identité des voyageurs, ceux là ayant estimé que la demande spéciale de ceux dont Vincendeau était muni pour se rendre en zone occupée n'était pas une pièce officielle du fait qu'elle n'était pas assortie d'un cachet de l'autorité allemande

Rémunération mensuelle de l'agent : (6)

Éléments fixes : 1716

Observations du service:

- (1) Indiquer par exemple : Gare de Châlons -sur-Marne-Dépôt de La Roche- Service régional de l' Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge;
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

Paris, le 3 Aout 1941

Région du Sud-Ouest

Matériel & Traction

Pa

Monsieur le Directeur

du Service Central du Personnel,

AGENTS INCARCERES PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrestation par les autorités allemandes de l'ouvrier VINCENDEAU, Léonce, des Ateliers de Périgueux.

Cet agent qui se trouvait en congé régulier dans sa famille aux environs de Tours avait repris place dans une voiture des Chemins de fer Economiques Manthelan-Esvres, qui fut visitée par des douaniers allemands chargés de contrôler l'identité des voyageurs. Ne se jugeant pas satisfaits des pièces d'identité fournies par VINCENDEAU, ils l'arrêtèrent - 5 SEPT 1941 que son beau-fils qui l'accompagnait.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

SECRÉTARIAT

Pa 11/9/41
Copie pour les Ateliers

Signé : Alumas

C. suit la fiche réglementaire concernant cet agent. Vincendeau avait été arrêté par les douaniers allemands parce que ceux-ci avaient estimé que la demande spéciale de congé dont il était tenu pour se rendre en zone occupée n'était pas une pièce officielle du fait qu'elle n'était pas rédigée d'un cachet de l'autorité allemande. Après des démarches sans succès faites par notre Rég. Chef des Ateliers au chef de la Commandanture Vincendeau a été libéré le 14. 8. 41 mais en présence d'un laissez-passer pour rejoindre Périgueux.

Vincendeau est marié. Il a un beau-fils âgé de 15 ans de prénom est Coiffé. Je vous d'avis de lui attribuer la solde Monsieur le Directeur du Service Central P entier pendant 45, rue St-Lazare, Paris.

Soldé en partie la fin de son incarcération
bette de W. le Dir. du 14. 10. 41
la fin de son incarcération
Le chef du 2e

Signé : BAROIS

e Périgueux, le 17 Octobre 1941

IV 29/8

App L'Ingénieur Chef des Ateliers
de PÉRIGUEUX

à Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(Division du Service Général-Personnel)

Je vous serais très obligé de vouloir bien nous faire connaître la suite donnée au dernier paragraphe de notre lettre du 30 août écoulé, relative à l'ajusteur-monteur VINCENDEAU Léonce des Ateliers de Périgueux qui, au cours d'un congé obtenu pour se rendre à Saint-Pierre-des-Corps, a été arrêté par erreur par les autorités allemandes, et n'a pu de ce fait reprendre son service que le 29/8 au lieu du 25/8.

L'Ingénieur Chef des Ateliers,

M. Lebel
Juste réplique au la
letter de la Druckerei zu
14.10.41, copié domine aux
at. Périgueux le 21.10.41

Agents arrêtés par les autorités Françaises

Wipff, Georges

Incarcéré le 22.11.1943
libéré le 1.12.1943

h - Ap -

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Division du Sce Général -

VII 290¹⁰

Libération d'un agent
incarcéré -

BB

24 DEC. 43

SECRETARAT

Comme suite à notre lettre du 2.12.43 je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître la décision prise au sujet de l'ouvrier ajusteur monteur WIPFF Georges de nos Ateliers.

Par notre lettre en question nous vous avons en effet proposé de décompter avec soldé la période de son incarcération du 23.11.43 au 1.12.43 inclus étant donné qu'aucune charge n'avait été retenue contre lui.

Une prompte réponse nous obligerait pour nous permettre de régler rapidement cette affaire et de faire bénéficier cet agent d'un complément de soldé qui lui serait très utile.

TOURS, le 23.12.43
L'Ingénieur Chef des Ateliers.

Reunwaldtang

H47
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

PBl

PARIS, le 27 DÉC. 1943

RÉGION DU SUD-OUEST

27 DÉC 1943

DIRECTION DES MATERIELS

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
à

Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

-4 JAN 1944

AGENTS INCARCERES

Suite aux transmissions Am des 25 et 29
Novembre 1943.

J'ai l'honneur de vous proposer d'attribuer la totalité de la rémunération à l'ouvrier WIPFF, Georges, des ateliers de Tours, incarcéré du 22.II.1943 au 1.I2.43 par les autorités françaises à la suite d'une dénonciation laquelle a été reconnue fausse par la suite, ce qui a permis la libération de cet agent.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL & DE LA TRACTION

Albano

Albano

L.D.

MINUTE

PBI

AGENTS INCARCERES

Paris, le

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE

12 JANV 1944

SECRETARIAT

Ateliers de TOURS

Suite à votre lettre Ap du 23.12.43

M. le Directeur a décidé d'attribuer la totalité de la rémunération à l'ouvrier WIPFF, Georges des ateliers de Tours pour la période pendant laquelle il a été incarcéré.

Prière de faire connaître à la 3ème Section B la date exacte d'incarcération et de libération de cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GÉNÉRAL

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

13 Janvier 44

Signé: LISSACO

Copie pour 3ème Section B du Service Général de l'Exploitation.

Am - Ci-joint en retour les pièces communiquées

Tours, le 13 Janvier 1944

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

(PERSONNEL)

Signé: Lacout

les du livre II du Statut de personnes
rétrogradation ~~au~~ ~~à~~ l'emploi de
que je vous propose d'infier au M.
Despouy Comte de Forbes.

Le 18 Février dernier, en se rendant
avec la machine 1112, cet agent a
prescrits de l'Art 96 du Règl. général
franchi fermé le Signal cancé N° 46 et
1014 du mat 2580 qui rentrait en
étant donné les nombreuses infractions
réglant la marche des trains dont s'occupait
cet agent, qui vient d'être puni d'un
avec descente d'un échelon pour complot
de révolte avec intention qu'il n'est pas
à lui confier l'assurance au service de toute

Ci-joint le dossier de cette affaire

dossier

Seconde copie du dossier
pour expédition

Signé : BACHELLIER